



SOMMAIRE

	Pages
Point 8 de l'ordre du jour :	
Adoption de l'ordre du jour (<i>suite</i>)	
Deuxième rapport du Bureau	259
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>)	
Discours de M. Molina-Orantes (Guatemala)	259
Allocation de Datuk Hussein Onn, premier ministre de la Malaisie	263
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>)	
Discours de M. Dugersuren (Mongolie)	265
Discours de Mme Marcos (Philippines)	270
Discours de M. Montes (Argentine)	272
Discours de M. Patterson (Jamaïque)	277
Discours de M. Agústsson (Islande)	282

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour (*suite**)

DEUXIÈME RAPPORT DU BUREAU (A/32/250/ADD.1)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : A l'alinéa *a* du paragraphe 1 de son rapport [A/32/250/Add.1], le Bureau recommande l'inscription à l'ordre du jour de la présente session d'une question additionnelle intitulée "Affermissement et consolidation de la détente internationale et prévention du danger de guerre nucléaire", et à l'alinéa *b* du paragraphe 1, le Bureau recommande que cette question soit renvoyée à la Première Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte cette recommandation ?

La question a été inscrite à l'ordre du jour en tant que point 127 et a été renvoyée à la Première Commission (décision 32/402 B).

2. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous passons maintenant au paragraphe 2 du rapport du Bureau. Le Bureau y recommande qu'une question additionnelle intitulée "Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies" soit inscrite à l'ordre du jour et renvoyée à la Commission politique spéciale. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte cette recommandation ?

La question a été inscrite à l'ordre du jour en tant que point 128 et a été renvoyée à la Commission politique spéciale (décision 32/402 B).

* Reprise des débats de la 5^e séance.

3. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Les présidents des grandes commissions intéressées seront immédiatement informés de la décision que l'Assemblée vient de prendre.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

4. **M. MOLINA-ORANTES** (Guatemala) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, la délégation du Guatemala tient à vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que vos qualités de diplomate, votre expérience et votre connaissance des problèmes internationaux, ainsi que le dévouement dont vous avez fait preuve envers les idéaux des Nations Unies, joueront un rôle prépondérant dans le déroulement de nos débats et contribueront à maintenir un climat de conciliation dans les résolutions qu'adoptera la trente-deuxième session.

5. La délégation du Guatemala tient également à exprimer toute sa reconnaissance à M. Hamilton Shirley Amerasinghe pour l'oeuvre remarquable qu'il a accomplie en dirigeant les travaux de la trente et unième session de l'Assemblée générale.

6. Ma délégation tient aussi à saluer cordialement les deux nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies, la République socialiste du Viet Nam et la République de Djibouti, et à leur souhaiter la bienvenue au sein de notre organisation en leur offrant sa collaboration pour aider à réaliser les objectifs qui sont les nôtres en cette instance universelle.

7. Il est très satisfaisant pour la délégation du Guatemala de prendre acte du travail effectué par le Secrétaire général de l'Organisation, M. Kurt Waldheim, que j'ai eu l'honneur d'accueillir dans mon pays il y a quelques mois, et de le féliciter des efforts inlassables qu'il déploie pour maintenir la paix mondiale et renforcer davantage encore le rôle des Nations Unies en la matière. Au nom de la délégation que je préside, je tiens à lui renouveler notre plein appui dans ses efforts et ses initiatives.

8. Je me propose de traiter maintenant de diverses questions qui, pour ma délégation, sont très importantes et que la présente session va examiner.

9. En ce qui concerne les droits de l'homme, on a vu, en cette assemblée, que l'on accordait un intérêt prioritaire au cours du débat à la question de la protection internationale des droits de l'homme qui, depuis la signature de la Charte de San Francisco, est l'un des objectifs fondamentaux des Nations Unies.

10. Cette préoccupation est à la fois naturelle et explicable à une époque où, en dépit de progrès scientifiques et techniques remarquables, l'humanité se trouve en proie à une vague de violence croissante et impitoyable et à des formes changeantes de lutte civile et internationale où la personne humaine se trouve pratiquement sans défense.

11. Le simple fait pour nous d'appartenir au genre humain justifierait en cette enceinte l'aspiration unanime de voir la vie, l'intégrité et la dignité de l'homme à l'abri des abus des gouvernements et des attentats aveugles et cruels du terrorisme. En tant que représentants de nos gouvernements, nous devons aspirer à voir adopter des mesures destinées à renforcer et à développer les instruments juridiques et les institutions nécessaires pour empêcher et réprimer les violations des droits de l'homme et assurer et garantir de manière efficace l'exercice de ces droits.

12. Il convient de garantir la sécurité de l'individu face aux excès de pouvoir de l'Etat, et on doit également lui assurer des conditions de bien-être indispensables à une vie digne et utile. Il faut aussi protéger l'individu des actes de brutalité du terrorisme, qui portent atteinte à l'intégrité de la personne et à la liberté d'innocents — qu'il s'agisse de simples citoyens, de fonctionnaires gouvernementaux ou de représentants diplomatiques — victimes de cette action oblique visant à réaliser des objectifs politiques. La violence et l'absence de tout respect des droits de l'homme sont le résultat d'une interaction de forces sociales aberrantes qu'il faut combattre dans leurs effets comme dans leurs racines profondes.

13. L'action de la communauté internationale doit s'attacher intensément à prévenir et à éliminer la violence d'où qu'elle vienne et quelles que soient les prétendues raisons invoquées pour la justifier, de même qu'elle doit également protéger les individus contre les abus des gouvernements et garantir leur sécurité face au crime de terrorisme. Tels sont les deux aspects d'un même fléau auquel l'humanité est en proie et qui se nomme la violence.

14. Le Gouvernement du Guatemala a participé activement aux efforts déployés par les Nations Unies, qui ont eu pour point culminant la mise au point de la Déclaration universelle des droits de l'homme signée à Paris en 1948, ainsi que les pactes internationaux qui la complètent.

15. Ces principes essentiels ont été intégrés dans la Constitution du Guatemala, qui comporte des garanties individuelles et des droits sociaux très vastes faisant partie de notre ordre juridique interne.

16. Le Gouvernement du Guatemala a également signé la Convention américaine relative aux droits de l'homme connue sous le nom de "Pacte de San José"¹, à l'élaboration de laquelle il a participé. Cette convention a créé des organes efficaces visant à protéger au niveau régional le respect de ces droits. Cette convention est actuellement soumise à l'approbation des organes institutionnels nationaux en vue de sa ratification rapide.

17. Le Gouvernement du Guatemala a toujours pensé que l'idée d'assurer la protection efficace des droits de l'homme peut se faire de la manière la plus appropriée et la plus sûre par des conventions internationales de portée mondiale ou régionale. Les actions ou pressions unilatérales, même si elles sont inspirées des plus nobles motifs, ne peuvent être considérées que comme des formes d'ingérence qui doivent être proscrites dans les relations entre Etats.

18. Il y a déjà plus de 25 ans, le Gouvernement du Guatemala était en faveur de la proposition tendant à créer un poste de procureur ou de haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, qui serait chargé de mettre au point les procédures nécessaires pour sauvegarder et assurer le respect de ces droits.

19. Mon gouvernement demeure convaincu qu'un tel poste, occupé par un fonctionnaire qualifié sur le plan technique, serait le moyen approprié pour combler le vide qui existe actuellement et que certaines associations privées, dont les conclusions prennent souvent la forme de généralisations ou de dénonciations qui ne sont pas appuyées sur des faits, essaient de combler avec plus d'enthousiasme que d'impartialité.

20. En conclusion, la délégation du Guatemala appuiera les propositions visant à créer un poste de procureur ou de haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

21. En matière de coopération internationale, question qui intéresse au plus haut point les Nations Unies, la délégation du Guatemala tient à manifester sa préoccupation du fait que les buts et objectifs fixés pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement n'ont pas été réalisés entièrement; je veux dire que l'on n'a pas réussi à mettre sur pied une politique généreuse de collaboration en tant que moyen obligatoire de parvenir à la stabilité universelle.

22. La coopération internationale devient de plus en plus indispensable, car il est très difficile de coexister entre peuples si l'on ne prétend voir dans la paix que l'absence de conflit, sans comprendre, d'autre part, que cette sécurité que l'on recherche risque d'être compromise tant que les deux tiers du monde vivront dans une situation de carence. L'élimination des fléaux qui provoquent cette carence doit donc être entreprise. C'est là un impératif mondial, et il s'agit d'une croisade véritable, qui exige une action conjointe, intense et accélérée.

23. L'Organisation des Nations Unies ne saurait entreprendre un programme d'inspiration plus noble, ni une tâche plus prometteuse que de donner une impulsion au développement, car nous vivons dans un monde sans cesse en évolution qui, grâce aux progrès impressionnants de la technique et de la science, voit les échanges s'accélérer; il est donc impossible de demeurer indifférent devant le retard d'innombrables nations, qui entraîne de plus des situations dangereuses pour tous. Le développement, au-delà des frontières et des idéologies, est un objectif qui doit être réalisé dans le plus bref délai, si l'on veut parvenir à un monde plus équilibré et harmonieux où le bien-être existera pour tous.

¹ Convention américaine relative aux droits de l'homme, "Pacte de San José de Costa Rica", série sur les traités n° 36, Washington (D.C.), Organisation des Etats américains, 1970.

24. La délégation du Guatemala estime qu'il convient de parler de l'échec de la Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base qui a eu lieu cette année, car, en tant que pays en développement, nous avons placé de grands espoirs dans les efforts de cette conférence. Celle-ci a constitué l'un de ces cas, dans les relations internationales, qui parfois ne bénéficient pas de l'attention qu'ils méritent, bien qu'il s'agit là de la première Conférence des Nations Unies convoquée pour négocier, spécifiquement, un nouvel instrument pouvant devenir un élément essentiel du nouvel ordre économique mondial.

25. Le fonds commun n'est pas une grande nouveauté en ce qui concerne les modifications de structure, puisqu'il vise uniquement à contribuer à la création et au meilleur fonctionnement des accords internationaux sur les produits de base. Par contre, ce qui est nouveau, c'est la possibilité de créer, dans le cadre de ce mécanisme, un financement international destiné à renforcer et à favoriser la multiplication des accords sur les échanges commerciaux.

26. Il est regrettable de constater que la Conférence n'ait pu parvenir à des décisions concrètes sur une question si importante, ni même sur des questions de principe. Néanmoins, nous devons garder l'espoir que les négociations intéressant le fonds commun se poursuivront et que, pour les pays en développement, ce fonds continuera à être un élément fondamental d'une réforme de l'économie mondiale que l'on ne saurait différer.

27. Ma délégation attend avec optimisme que se réunisse la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre les pays en développement, qui doit se tenir au printemps, l'année prochaine, et qui constituera une instance où les pays en développement pourront mettre en commun leurs capacités et leurs expériences.

28. Pour le reste, les nations industrialisées doivent bien comprendre la nécessité d'augmenter de façon considérable leur contribution au développement et d'apporter des modifications de structure au système international. C'est là le sens véritable de l'interdépendance entre les nations et l'un des éléments de la paix mondiale.

29. Dans le cadre de la coopération internationale pour le développement, la délégation du Guatemala estime qu'il est opportun d'exprimer son appui à la création du Fonds international de développement agricole, qui constituerait un effort important de la communauté internationale en vue d'augmenter la production des aliments dans le monde. Le Fonds constitue un schéma dans lequel participeraient tous les pays industrialisés, de même que les pays en voie de développement, et poursuivraient des objectifs concrets et importants pouvant entraîner une amélioration généralisée des activités rurales dans le monde.

30. Ma délégation pense que, pour réaliser les objectifs du développement, il convient de créer les conditions de base favorables dans tous les domaines, au nombre desquelles figurent celles tendant à créer un équilibre dans les échanges commerciaux. Pour ce faire, les pays développés doivent appliquer, améliorer et élargir le système des préférences tarifaires généralisées, sans réciprocité ni discrimination, à tous les pays en développement.

31. Tous les Etats ont le devoir inéluctable de coopérer en vue d'assurer la stabilité des prix des exportations des pays en développement, par rapport aux prix des importations, afin d'assurer des relations d'échanges justes et équitables, de manière que les prix en question soient rémunérateurs pour les producteurs et que les consommateurs puissent les supporter, afin d'assurer une expansion équilibrée de l'économie mondiale.

32. Il faut dire nettement que la coopération internationale pour le développement est un objectif et un devoir communs de tous les Etats et que tous doivent coopérer aux efforts des pays en développement en vue d'accélérer leur bien-être économique et social dans le strict respect de l'égalité juridique des Etats et sans conditions pouvant saper leur souveraineté.

33. La délégation du Guatemala reconnaît que les Nations Unies coopèrent efficacement à l'intensification du développement économique et social des pays, et ce de diverses façons. L'un de leurs mécanismes les plus importants étant le PNUD. Mon gouvernement estime que ses ressources devraient être renforcées, en particulier par les pays industrialisés, afin que le PNUD puisse mener à bien les projets nécessaires et indispensables dans les nations les plus pauvres.

34. En ce qui concerne les Conférences des Nations Unies sur le droit de la mer, le Gouvernement du Guatemala regrette que la lenteur des négociations qui se sont déroulées jusqu'à présent n'ait pas encore permis de surmonter les obstacles qui empêchent la mise au point d'un instrument international correspondant aux objectifs visés.

35. La délégation du Guatemala forme des vœux sincères pour que, lors des prochaines sessions de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, les gouvernements déploient les efforts les plus grands afin de parvenir à l'élaboration d'un traité international permettant enfin de régler, sur le plan mondial, un domaine d'une importance si grande pour l'avenir de l'humanité.

36. Le Gouvernement du Guatemala s'efforce de créer le mécanisme nécessaire pour accélérer le processus de développement dans l'intérêt du développement intégral de notre peuple, dans le cadre de la paix et le respect absolu des droits de l'homme, de la liberté et du plein exercice de la démocratie.

37. Mon gouvernement est conscient du fait que le relèvement du niveau de vie du peuple du Guatemala dépend essentiellement de nos propres efforts, mais reconnaît également comme très importante la coopération internationale dans le cadre d'une stratégie mondiale du développement.

38. Depuis le tremblement de terre qui a frappé mon pays le 4 février 1976, mon gouvernement a déployé d'immenses efforts pour accélérer le processus de reconstruction nationale, sans pour autant négliger la mise en oeuvre de projets conçus dans le cadre d'un plan organique de développement, agissant ainsi conformément à la devise proclamée par le Président du Guatemala, le général Kjell Eugenio Laugerud, en tant qu'objectif de son administration : "Reconstruire sans cesser de produire".

39. La communauté internationale a continué d'accorder à mon gouvernement la plus grande assistance dans la tâche ardue de reconstruction des zones frappées par le tremblement de terre, et nous tenons à exprimer notre reconnaissance pour la coopération généreuse apportée par la communauté mondiale.

40. Nous réitérons notre appui aux principes des Nations Unies, particulièrement à ceux qui sont essentiels pour l'existence harmonieuse des nations, telles que la souveraineté, l'intégrité territoriale, la non-ingérence, l'acceptation de bonne foi des obligations internationales, la promotion de la justice sociale internationale et de la coopération internationale pour le développement.

41. Tout au long de son histoire, mon pays a gardé sa foi dans les méthodes pacifiques pour la solution des différends entre les pays. Nous l'avons d'ailleurs prouvé dans nos relations bilatérales et nous avons défendu ce principe dans les instances internationales.

42. Le Guatemala, qui a participé activement aux travaux des Nations Unies depuis leur fondation, continuera de jouer son rôle pour que l'Organisation mondiale réalise les objectifs et les buts qu'elle s'est fixés et pour respecter les principes qui l'ont inspirée.

43. Cependant, mon gouvernement se préoccupe du fait que, parmi les Membres de l'Organisation, qui se compose d'Etats épris de paix, 32 ans après sa création, des situations de conflits aigus demeurent encore qui maintiennent des foyers névralgiques dans diverses régions de la planète et menacent la stabilité de la paix, dans un monde toujours plus interdépendant pour le meilleur et pour le pire.

44. Il faut reconnaître cependant que les Nations Unies ont beaucoup fait pour éviter que de nombreux conflits en puissance qui menaçaient la coexistence pacifique internationale ne se déclencher. Mais il ne faut pas que l'on perde espoir du fait que l'on n'a pas eu autant de succès dans certains cas qui, malheureusement, sont encore fort critiques, et il faut espérer que grâce à la bonne volonté et à un esprit de sacrifice partagé, il sera possible de trouver des solutions justes et satisfaisantes.

45. La délégation du Guatemala tient à exprimer son plaisir et à réitérer sa solidarité avec le peuple panaméen à propos des accords signés récemment avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sur le canal interocéanique, qui répondent aux aspirations de ce pays frère tendant à jouir d'un statut plus favorable en ce qui concerne cette voie de communication si importante située sur son territoire national. Nous félicitons les deux parties contractantes pour la façon conciliatoire et fort complète avec laquelle, grâce au dialogue, elles ont réussi à résoudre une question depuis fort longtemps débattue et qui revêt un intérêt mondial, mais avant tout continental.

46. L'exemple du canal de Panama doit renforcer notre conviction que, grâce à la bonne foi et à un esprit de sacrifice réciproque entre des parties à un différend, il est possible de trouver des formules conciliatoires qui garantissent des relations de paix et par conséquent d'amitié et de coopération entre les peuples. Nous formons donc des vœux pour que les accords signés soient adoptés grâce à des

mécanismes constitutionnels respectifs dans chacun des deux pays.

47. On a donc pratiquement éliminé, grâce à des négociations fructueuses, le problème névralgique du canal de Panama, mais il reste encore sur le continent américain des enclaves coloniales comme le Belize, au Guatemala, et les îles Malvinas, en République argentine, qui, à l'instar du cas de Gibraltar, en Espagne, demeurent les tristes vestiges de l'usurpation britannique de territoires arrachés à des Etats souverains à une époque d'expansion coloniale sans frein.

48. Lorsque le Guatemala est entré à l'Organisation des Nations Unies, il y a déjà plus de 30 ans, notre gouvernement avait essayé de trouver une solution au niveau international à sa revendication sur le territoire guatémaltèque du Belize, et il espérait trouver, au sein de l'Organisation mondiale, un règlement juste et équitable.

49. Pendant plus d'un siècle, nous avons présenté en vain nos revendications au Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur ce territoire occupé par cette grande puissance, et mon gouvernement, d'ailleurs, avait fait des réserves très nettes à ce sujet lorsque le Guatemala est devenu Membre des Nations Unies.

50. A plusieurs reprises, au cours des 32 années qui se sont écoulées depuis son entrée à l'Organisation, mon pays a exposé en cette instance toutes les données historiques et tous les éléments de la juste revendication du peuple guatémaltèque sur un territoire qui lui appartient légitimement et dont il a été spolié par la force.

51. Le cas du Belize n'est pas un cas isolé. Il constitue le bilan de l'occupation britannique en Amérique centrale au cours du siècle dernier, lorsque devant la possibilité de construire un canal interocéanique sur ce territoire, la puissance impériale s'est emparée de certaines parties importantes des Etats du Honduras, du Nicaragua et du Costa Rica, qui, par la suite, ont été rendues à leurs propriétaires légitimes en raison de pressions dues aux circonstances internationales.

52. C'est à la même époque, en 1859, que s'est produite l'occupation du Belize, lorsque les Britanniques se sont installés au-delà des frontières convenues, et s'étendant vers le sud, ont occupé des terres qui jusqu'alors se trouvaient sous la souveraineté effective du Guatemala. Et c'est à la suite de cette nouvelle occupation et de la fixation de nouvelles frontières qu'a surgi ce différend territorial qui continue d'exister entre les deux gouvernements.

53. Tout au long de ces années, on a vu croître sur le territoire du Belize une population venant de différents endroits et qui est venue s'ajouter aux familles guatémaltèques qui habitaient déjà ce territoire. Le Gouvernement de mon pays reconnaît que les intérêts et les aspirations authentiques de cette population locale qui s'est développée au Belize doivent être respectés et dûment pris en considération dans toute solution à ce différend qui pourrait faire l'objet d'un accord entre le Guatemala et le Royaume-Uni.

54. Dans le cadre de ce contexte politique, et conformément aux dispositions fondamentales des Nations Unies, mon gouvernement a entrepris des négociations avec le

Gouvernement du Royaume-Uni, qui se sont intensifiées au cours des dernières années, afin de trouver une formule conciliatoire qui donne satisfaction tant aux droits et aux intérêts vitaux du Guatemala qu'aux intérêts de la population du Belize, qui se trouve actuellement sous la responsabilité coloniale du Gouvernement britannique.

55. Au cours des négociations qui se sont déroulées entre les deux gouvernements, des progrès très significatifs ont été réalisés; et bien qu'il reste quelques divergences entre les parties, nous sommes certains que, sous peu, les négociations nous permettront d'aboutir à une juste solution qui soit honorable et satisfaisante pour tous.

56. Le récent exemple de l'accord intervenu entre les Etats-Unis d'Amérique et Panama sur le canal de Panama, problème qui semblait des plus difficiles à résoudre, devrait renforcer notre conviction qu'il n'est aucun différend entre Etats, aussi complexe soit-il, qui ne puisse être résolu par des moyens pacifiques.

57. C'est pourquoi nous espérons avec optimisme que les trois problèmes du Belize, des îles Malvinas et de Gibraltar trouveront une solution rapide par la voie du dialogue et grâce à la reconnaissance de la justesse de ces revendications.

58. En ce qui concerne le Guatemala, le Gouvernement guatémaltèque tient à souligner ici qu'il est tout à fait disposé à poursuivre les négociations avec le Royaume-Uni afin de trouver à brève échéance une solution définitive à ce différend sur le Belize, qui dure depuis si longtemps. Nous sommes certains que ce même esprit de compréhension existe chez l'autre partie, de façon que l'on évite toute situation de tension susceptible de surgir lorsqu'une nation est frustrée dans ses espérances de voir ses revendications légitimes recevoir satisfaction. Nous espérons aussi que ce processus de négociations qui semble être bien engagé ne sera pas troublé par des pressions indues de la part de pays étrangers au conflit, pressions qui, au lieu de contribuer à sa solution, risquent de le rendre plus aigu et plus compliqué.

59. Grâce à l'exemple du canal de Panama, nous voulons croire que la communauté internationale vit dans une époque propice aux solutions négociées, et nous espérons que, grâce au dialogue et à la compréhension, nous pourrions atténuer les tensions et trouver une solution au grave problème du Moyen-Orient, afin de réaliser une paix fondée sur la coexistence et la fraternité humaine, ainsi que sur la conciliation des intérêts de tous les peuples de la région.

60. Le problème de la réunification de la Corée appelle également une solution. Il faudra le résoudre par des moyens pacifiques, et à cette fin, ma délégation estime qu'il serait souhaitable que tant la Corée du Sud que la Corée du Nord renouent le dialogue actuellement interrompu afin d'arriver à une paix durable dans la péninsule coréenne et de pouvoir, si possible, parvenir à un pacte de non-agression. En outre, comme mesure de transition, les deux Corées, celles du Nord et du Sud, pourraient être admises à l'Organisation des Nations Unies, conformément au principe de l'universalité consacré par la Charte même de l'Organisation.

61. La délégation du Guatemala a, à plusieurs reprises, fait entendre sa voix en cette assemblée, comme elle le fait d'ailleurs maintenant, pour condamner les pratiques de l'*apartheid* et d'autres politiques discriminatoires qui contribuent au maintien d'une situation explosive en Afrique australe. Nous sommes certains que les problèmes de la Rhodésie et de la Namibie pourront être résolus grâce aux moyens pacifiques qu'offre le droit international, et que les grandes masses de population qui vivent en marge dans ces territoires pourront enfin jouir de leurs droits de l'homme.

62. Les observations que je viens de faire sur certains des problèmes que les Nations Unies doivent examiner et à propos desquels une activité intense s'est déroulée afin de trouver la solution la meilleure, sont la preuve que mon pays respecte scrupuleusement les principes et les objectifs énoncés dans la Charte fondamentale qui a été signée à San Francisco en Californie, en 1945; elles sont encore davantage la preuve de sa volonté de les voir appliqués sans une interprétation politique qui pourrait les déformer et risquerait de créer de graves dangers pour la paix et la sécurité internationales, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des Etats Membres. Nous formons les vœux les plus sincères pour que l'Organisation puisse atteindre, au cours de cette trente-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale, les objectifs qu'elle s'est fixés.

*Allocution de Datuk Hussein Onn,
premier ministre de Malaisie*

63. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): L'Assemblée va entendre maintenant une déclaration du Premier Ministre de Malaisie. J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à Datuk Hussein Onn, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

64. **Datuk HUSSEIN Onn** (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*]: Je voudrais tout d'abord féliciter M. Lazar Mojsov, de la Yougoslavie, de son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies. La Malaisie a la plus grande estime pour la Yougoslavie, en raison surtout du fait qu'elle est membre fondateur du mouvement des pays non alignés auquel la Malaisie appartient, et aussi des efforts que la Yougoslavie déploie depuis de nombreuses années pour favoriser la paix et l'amitié dans le monde. Votre élection, Monsieur le Président, est donc l'expression du respect que nous portons à votre grand pays que nous honorons. Votre expérience, votre savoir-faire seront sans nul doute de la plus grande utilité pour les débats de la présente session et mon pays vous accordera toute sa coopération.

65. **A M. Amerasinghe**, de Sri Lanka, je tiens à adresser des remerciements pour l'admirable façon dont il s'est acquitté de ses devoirs et de ses responsabilités de Président de la trente et unième session de l'Assemblée générale.

66. **M. Kurt Waldheim** a rendu des services de la plus haute qualité aux Nations Unies. Il a fait des efforts inlassables en vue d'assurer la réalisation des buts et des objectifs de cette grande organisation mondiale. Nous sommes vraiment très heureux qu'il ait bien voulu accepter que son mandat soit prolongé, et nous lui souhaitons de réussir dans tout ce qu'il entreprendra.

67. Les Nations Unies se trouvent enrichies par l'admission de deux nouveaux Etats Membres. La Malaisie se félicite de l'admission de la République de Djibouti à l'ONU et est heureuse à l'idée de travailler avec elle aux Nations Unies comme au dehors.

68. La Malaisie se félicite également de l'admission de la République socialiste du Viet Nam dans la grande famille des nations. Nos deux pays sont proches voisins et la Malaisie est certaine que les relations amicales qui se sont déjà nouées entre nos deux pays seront encore renforcées à l'avenir. Nous espérons qu'il existera de nouveaux contacts et une coopération plus étroite encore entre nos deux pays.

69. Les Nations Unies ont, au cours des années, connu un certain nombre de succès en ce qui concerne leur politique de décolonisation. Pourtant, il demeure certaines régions du monde où cette politique n'a pu encore être mise en oeuvre. La Malaisie continuera d'appuyer cette politique.

70. Dans certains autres domaines, cependant, les Nations Unies sont très loin d'être efficaces. Leurs résolutions et leurs appels ont été ignorés avec mépris. Israël en est un exemple. Il n'y aura jamais de paix ni de stabilité au Moyen-Orient aussi longtemps qu'Israël ne se sera pas retiré de toutes les terres prises aux pays arabes, aussi longtemps qu'Israël n'aura pas accepté d'établir une patrie pour les Palestiniens. La Malaisie appuie entièrement la convocation immédiate de la Conférence de la paix de Genève sur le Moyen-Orient pour résoudre les problèmes du Moyen-Orient. Comme les Palestiniens sont également intéressés, l'Organisation de libération de la Palestine, que nous reconnaissons comme leur représentant, devrait assister également à la Conférence.

71. L'Afrique australe est un autre exemple. La majorité des Etats Membres des Nations Unies n'accepteront jamais l'agression coloniale, ne garderont jamais le silence devant l'oppression, le racisme et l'*apartheid*. La situation actuelle dans cette partie du monde est si méprisante que ce n'est qu'une affaire de temps pour qu'elle donne lieu à une violente explosion qui risque de se propager à une grande partie du continent africain. Des mesures et des solutions immédiates s'imposent avant qu'il soit trop tard.

72. Dans la partie du monde à laquelle j'appartiens, l'Asie du Sud-Est, certains pays de la région, dont la Malaisie, apprennent à travailler ensemble pour leur bien à tous. Nous sommes partisans de la coopération régionale, surtout dans les domaines économique, industriel, social et culturel. Dans ce processus, nous avons obtenu une certaine mesure de paix et de stabilité.

73. Ainsi, sommes-nous à même de concentrer tous nos efforts et toute notre énergie à la croissance de notre économie et au développement de nos pays. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est a été une grande expérience, une noble expérience en matière de coopération régionale dans la partie du monde qui est la mienne. L'Association a prouvé qu'elle était utile et viable. Certes, elle est loin d'être parfaite. Mais nous sommes assez décidés et assez patients pour en assurer la survie, la permanence et le progrès.

74. La Malaisie est convaincue qu'il ne peut y avoir de croissance dans l'économie et que très peu de développe-

ment dans un pays où la paix et la stabilité n'existent pas. Les rivalités des grandes puissances se sont également propagées dans notre partie du monde. Cette rivalité ne pourra qu'apporter la destruction et des souffrances aux petits pays. Pour l'éviter, la Malaisie a proposé l'établissement d'une zone de paix, de liberté et de neutralité dans le Sud-Est asiatique, à l'abri de toute ingérence sous quelque forme que ce soit de la part des puissances étrangères. La Malaisie a besoin du soutien de tous les pays des Nations Unies, et surtout des grandes puissances, pour faire de cette idée une réalité.

75. Presque tous les pays en développement sont producteurs de produits de base. Ces derniers sont indispensables pour les pays industrialisés. Les pays en développement doivent d'autre part compter sur les pays industrialisés pour recevoir des machines, de l'équipement et des produits manufacturés. Ainsi ces deux groupes de pays dépendent l'un de l'autre pour leur vie et leur bien-être. Malheureusement, la tendance a toujours été que les pays en développement reçoivent moins pour leurs produits pendant que les pays industrialisés demandent toujours davantage pour ceux qu'ils fabriquent.

76. Cet état de choses ne peut durer éternellement. De toute évidence, un nouvel ordre économique international doit remplacer l'ordre actuel, qui est bien évidemment peu équitable et injuste. On a consacré déjà beaucoup de temps et d'attention à ces questions. Le Programme intégré pour les produits de base de la CNUCED² mérite notre soutien et doit donc le recevoir. La présente session de l'Assemblée générale devrait faire en sorte que le programme soit mis en oeuvre de toute urgence. Il est tout à fait juste et opportun que les Nations Unies se préoccupent beaucoup de la guerre et de la paix, mais elles devraient aussi se préoccuper au même degré de la situation de l'économie mondiale, qui risque de susciter également les conflits et le chaos dans le monde.

77. Je puise un grand encouragement dans l'accord intervenu à l'issue de la récente Conférence sur la coopération économique internationale tendant à établir un fonds commun, source importante de financement pour le Programme intégré pour les produits de base. La Malaisie se rallie à la thèse selon laquelle le fonds commun devrait surtout être destiné à financer les stocks régulateurs internationaux des produits de base, afin de réaliser une stabilité plus grande dans les prix de ces produits de base à des niveaux rémunérateurs pour les producteurs et équitables pour les consommateurs. Ainsi, les pays en développement comme la Malaisie pourront planifier et développer leurs produits d'exportation, certains que les moyens d'existence de leurs populations seront sauvegardés.

78. J'espère que, après l'accord intervenu au cours de la Conférence sur la coopération économique internationale afin d'étendre le champ de la coopération entre pays développés et pays en développement, une attitude plus positive prévaudra, et que les pays développés ressentiront un sentiment d'urgence plus grand quant à la nécessité d'assurer l'issue favorable de la deuxième série de négociations dans le cadre de la CNUCED sur le fonds commun.

² Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Quatrième session*, vol. I : *Rapport et Annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), partie I A, résolution 93 (IV).

79. La nécessité d'établir d'urgence un nouvel ordre économique international n'a pas besoin d'être soulignée. Tout indique que la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui en est à sa septième année, n'a pas pu atteindre ses objectifs fondamentaux. Il est clair également que le système économique international actuel n'est plus valable et n'a pu ni venir à bout des problèmes concernant le commerce, les produits de base, l'industrialisation, le transfert des techniques, le transfert des ressources, l'alimentation et l'agriculture, la réforme du système monétaire international, ni apporter à tous ces problèmes des solutions efficaces.

80. En outre, les discussions et les négociations qui ont eu lieu avec les pays développés au cours des 25 dernières années n'ont fait que provoquer une disparité plus grande entre les pays développés et les pays en développement, en aggravant la situation de ces derniers.

81. Pour les pays développés, il s'agit là d'une pierre de touche véritable de leurs qualités d'initiatives, de leur sens de l'avenir et de leur sincérité. Nous avons beaucoup parlé d'interdépendance et de volonté politique. Il est temps que ces pays présentent des engagements clairs, fermes, substantiels et dépourvus d'ambiguïté en ce qui concerne la réalisation et l'établissement d'un proche avenir du nouvel ordre économique international. Je voudrais donc inviter l'Assemblée à dégager ces objectifs à court et à long terme à l'égard du nouvel ordre économique international.

82. A court terme, il est nécessaire que les Nations Unies prennent des initiatives afin de fournir le mécanisme indispensable à une meilleure coopération internationale et à une meilleure coordination des politiques économiques nationales, apportant ainsi une base plus solide à une croissance économique soutenue et à la stabilité financière à une échelle mondiale. Le monde a connu une récession très grave, dont il ne s'est pas encore complètement remis. Certaines des séquelles de cette récession persistent à ce jour dans le système économique international. Cela freine un rétablissement économique plus rapide et la réalisation d'une croissance économique soutenue absolument nécessaire pour le bien-être économique et la sécurité du monde entier.

83. Les Nations Unies devraient donc renforcer le mécanisme existant et mettre au point de nouveaux systèmes capables de créer un meilleur environnement économique qui ferait obstacle à la tendance récente au protectionnisme qui est croissante en particulier parmi les grands pays industriels. Toute intensification de cette tendance protectionniste pourrait infliger de graves revers au rétablissement économique mondial et même provoquer des perturbations graves et persistantes en ce qui concerne le bien-être et les perspectives économiques, en particulier des pays en développement.

84. A plus long terme, les Nations Unies doivent pouvoir changer de cap et adopter des mesures plus novatrices pour restructurer le système économique international. On comprend mieux maintenant, de toute part, que nous devons mieux utiliser le système des Nations Unies, comme lieu de négociations en vue de la réalisation progressive d'un nouvel ordre économique international. Les nombreuses confé-

rences internationales qui se sont tenues, la plus récente étant la Conférence sur la coopération économique internationale, ont toutes été décevantes et n'ont abouti, dans le meilleur cas, qu'à des résultats limités. Il est donc temps de revenir plus résolument vers les Nations Unies afin d'y rechercher les solutions à nos problèmes mondiaux.

85. Je me permets donc d'affirmer que l'Assemblée devrait engager toutes ses organisations, institutions et conférences, à reconnaître les questions économiques les plus brûlantes et à fixer des dates très précises pour parvenir au plus large accord possible.

86. A moins de prendre l'initiative de mesures substantielles et concrètes dans des délais précis, nous courons le danger de procéder à des consultations et à des dialogues dans le vide, où l'on parlera beaucoup mais en agissant peu. Je ne crois pas que la postérité nous jugera avec indulgence si nous ne parvenons pas à alléger les problèmes auxquels nous sommes confrontés faute de volonté politique et de sens des responsabilités. L'heure est véritablement à l'audace, aux mesures décisives, et j'espère que nous saurons nous montrer dignes de ce qu'on attend de nous pour le plus grand bien de tous.

87. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de Malaisie, Datuk Hussein Onn pour l'importante déclaration qu'il vient de faire.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

88. **M. DUGERSUREN** (*Mongolie*) [*interprétation du russe*] : Camarade Président, j'ai déjà eu l'honneur de vous féliciter à l'occasion de votre élection unanime au poste de Président de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, et de vous souhaiter de tout coeur de rencontrer le plus grand succès. Nous avons également eu l'honneur de féliciter les deux nouveaux Etats Membres, la République socialiste du Viet Nam et la République de Djibouti, pour leur admission à l'Organisation des Nations Unies.

89. Aussi, je commencerai ma déclaration aujourd'hui en exposant la politique de notre gouvernement en ce qui concerne les plus importants problèmes internationaux.

90. En jugeant la situation mondiale, le Gouvernement de la République populaire mongole part de l'idée que le changement constant du rapport des forces dans l'arène internationale en faveur de la paix, de l'indépendance nationale et du progrès social des peuples, constitue le point déterminant. Le début de ce processus historique irréversible a été la révolution socialiste d'octobre dont le 60^e anniversaire est fêté cette année par l'humanité progressiste.

91. L'apparition du premier Etat socialiste, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, a créé un nouveau type de relations entre Etats, fondé sur les principes de l'égalité, du respect de l'indépendance et de la souveraineté de tous les pays, grands et petits, et de la coexistence pacifique entre Etats dotés de systèmes sociaux différents.

92. La victoire sur le fascisme et le militarisme, grâce à la participation active de l'Union soviétique, la formation et la

consolidation de la communauté socialiste mondiale ont renforcé la possibilité d'assurer la paix universelle et de développer une coopération internationale équitable. Ce n'est donc pas par hasard que l'Union soviétique et les autres pays socialistes jouent le rôle le plus actif dans le travail des Nations Unies, qui est d'assurer le renforcement et le maintien de la paix et de la coopération internationales.

93. L'évolution positive de la restructuration du système des relations internationales sur la base de principes justes et démocratiques est avant tout le résultat des efforts conjugués des pays socialistes, avec le soutien de toutes les forces du monde éprises de paix et de progrès. La réalisation couronnée de succès des principes de la coexistence entre Etats dotés de systèmes sociaux différents a montré que la détente est toujours la tendance dominante de la vie contemporaine internationale.

94. Le Gouvernement de la République populaire mongole estime que la tâche principale de la communauté mondiale et des Nations Unies est de consolider cette tendance pour en faire un processus durable et irréversible dans toutes les parties du monde. Cette tâche a acquis aujourd'hui une actualité toute particulière, étant donné que les forces de l'impérialisme ainsi que d'autres forces de la réaction cherchent à nuire à la détente internationale, à faire revenir le monde à l'époque de la "guerre froide" et à réanimer une psychose militaire. Ces actes se concrétisent tout d'abord dans l'escalade de la course aux armements des pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, les Etats-Unis d'Amérique au premier chef, sous le prétexte fallacieux d'une prétendue "menace soviétique", ainsi que dans la production de nouveaux types d'armes de destruction massive, tels les bombes à neutrons et les missiles de croisière. Les représentants du complexe militaro-industriel s'efforcent d'appuyer leurs actes sur des conceptions telles que celle de la "paix par la force" qui n'est, en fait, que la justification d'une course aux armements effrénée. Cette conception dangereuse, qui nous rappelle les doctrines militaristes de l'époque de la guerre froide, doit s'effacer devant des idées favorables au renforcement de la confiance entre Etats.

95. Les pays de la communauté socialiste présentent des initiatives constructives destinées à affermir et à étendre le processus de détente en le soutenant par des mesures concrètes de désarmement et en développant la coopération internationale sur les plans économique, scientifique, technique et culturel sur la base de l'égalité des droits et des avantages mutuels.

96. On trouve une nette confirmation de la ligne de conduite que suivent constamment les pays socialistes dans la nouvelle initiative de l'Union soviétique, qui attire l'attention de l'opinion mondiale et celle de l'Organisation sur les problèmes d'importance vitale que sont un nouvel affermissement du processus de détente internationale et la nécessité de préserver l'humanité de la menace d'une guerre thermonucléaire. A la présente session, le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. A. A. Gromyko, a présenté une question intitulée "Affermissement et consolidation de la détente internationale et prévention du danger de guerre nucléaire" [A/32/242], ce qui répond entièrement à ce qu'exigent les peuples du

monde, qui veulent que des mesures efficaces soient prises pour arrêter la course aux armements et réaliser un désarmement véritable, notamment un désarmement nucléaire.

97. Pour ce qui est de la cessation de la course aux armements et du désarmement nucléaire, une importance et une actualité particulières s'attachent à la double tâche de renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires et d'interdire de manière complète et générale les essais d'armes nucléaires. Ces mesures permettront de mettre fin à l'amélioration qualitative de ces armes de destruction massive, d'empêcher qu'en apparaissent de nouveaux types. Ma délégation place des espoirs dans les négociations sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, qui ont commencé cette année entre l'Union soviétique, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, pensant que des mesures constructives dans cette voie auraient l'influence la plus forte et la plus favorable. A ce propos, nous voudrions souligner l'importance exceptionnelle qui s'attache à la nouvelle initiative constructive de l'Union soviétique, qui est disposée à accepter, d'accord avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni, de ne pas se livrer, pendant un laps de temps défini, à des essais nucléaires souterrains, sans même attendre que les autres puissances nucléaires adhèrent au traité projeté. Il y a là une preuve nouvelle du désir sincère de l'Union soviétique de contribuer de toutes les manières possibles à la cause du désarmement nucléaire.

98. Pour renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires et pour éliminer le risque d'une guerre nucléaire, il faut attacher une grande importance aussi à des mesures complémentaires telles que le renforcement des garanties de l'AIEA pour ce qui est du transfert des matières nucléaires et des techniques, la création de zones véritablement exemptes d'armes nucléaires et la démilitarisation complète des fonds marins et océaniques.

99. La conclusion d'un accord sur la limitation des armes stratégiques offensives aurait un effet favorable sur toutes les négociations de désarmement qui se déroulent dans diverses instances et contribuerait beaucoup à la cessation de la course aux armes nucléaires et à la réalisation du désarmement nucléaire. Les déclarations identiques faites par l'Union soviétique et les Etats-Unis quant à leur disposition à continuer d'observer les obligations assumées en vertu de la Convention provisoire de 1972³, de même que les rapports selon lesquels certains progrès auraient été faits dans un rapprochement des positions des deux puissances nous encouragent à espérer que, dans un proche avenir, on pourra aboutir à des accords dans ce domaine d'importance vitale.

100. La République populaire mongole pense que des accords précis auxquels on parviendrait au cours des négociations sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale constitueraient une mesure tangible permettant d'alléger la situation dans une région où s'affrontent les plus grandes forces militaires.

³ Convention provisoire au sujet de certaines mesures concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signée à Moscou le 26 mai 1972. Voir document A/C.1/1026.

101. Etant donné les mesures prises par les pays de l'OTAN, qui intensifient leur armement, la nécessité de parvenir à un accord sur la base d'une sécurité égale pour les parties revêt une urgence plus grande encore.

102. Ma délégation exprime l'espoir que l'esprit de la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe, qui joue un rôle important dans le renforcement de la détente en Europe, exercera une influence salutaire sur le déroulement des négociations sur la réduction des forces armées et des armements dans cette région où ont éclaté deux guerres mondiales dévastatrices.

103. La République populaire mongole est l'un des auteurs des documents de travail intitulés "Dispositions fondamentales de la déclaration sur le désarmement⁴" et "Dispositions fondamentales du programme d'action pour le désarmement⁵", présentés par les pays socialistes au Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Dans ces documents, qui constituent la somme des principales idées du mémorandum soviétique sur les questions touchant la cessation de la course aux armements et le désarmement⁶, outre les mesures de désarmement nucléaire, la plus grande importance s'attache aux problèmes de l'interdiction des armes chimiques et de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types et de nouveaux systèmes d'armes de destruction massive. Ma délégation juge indispensable que, dans les négociations portant sur ces problèmes, certains résultats soient acquis avant même la session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui aura lieu en mai-juin 1978.

104. La Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles [*résolution 31/72, annexe*], signée l'été dernier, vient compléter de façon marquante les mesures déjà prises pour freiner la course aux armements. Il est indispensable maintenant d'en assurer l'universalité. De l'avis de ma délégation, cette convention, qui est le tout premier pas dans les efforts destinés à empêcher l'apparition de nouveaux moyens de destruction massive, pourrait stimuler de nouvelles négociations dans ce domaine.

105. Le Gouvernement mongol pense que la conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales contribuerait beaucoup à accroître l'efficacité des accords déjà conclus pour freiner la course aux armements et contribuerait à créer une atmosphère favorable à la suite des négociations de désarmement.

106. La proposition de l'Union soviétique concernant la signature de cet instrument⁷ a pour but d'institutionnaliser, dans les relations internationales, le principe du non-recours à la force, que sont déjà venus confirmer de nombreux traités bilatéraux ou multilatéraux, de même que l'Acte final adopté par la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe.

107. La délégation mongole estime que l'Assemblée générale devrait prendre, à la présente session, des mesures concrètes en vue d'élaborer ce traité mondial.

108. La proposition des Etats du Pacte de Varsovie, selon laquelle tous les participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe s'engageraient à ne pas utiliser en premier les armes nucléaires les uns contre les autres, sera indéniablement de nature à renforcer la confiance entre Etats.

109. La nécessité de consolider les résultats acquis en ce qui concerne la limitation de la course aux armements et l'élaboration de nouvelles mesures concertées destinées à atteindre les objectifs du désarmement général et complet exige la participation active de tous les Etats, grands et petits, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires. L'idée de convoquer une conférence mondiale du désarmement, notamment, tient compte de cette nécessité. Le progrès des travaux du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement nous semble permettre d'affirmer que des instances internationales comme celle-là pourront donner une impulsion à la lutte de la communauté mondiale en faveur du désarmement et dégager des moyens pratiques de faire des progrès dans ce sens.

110. Le Gouvernement mongol attache une importance primordiale au renforcement de la paix et de la sécurité en Asie. Ce vaste continent, où vit plus de la moitié de la population du globe, n'a cessé, au cours des trois dernières décennies, de connaître les guerres et les conflits armés provoqués par les forces du néo-colonialisme, et il y existe à ce jour des foyers de tension porteurs de danger pour la paix mondiale.

111. L'établissement d'une sécurité durable en Asie acquiert une urgence toute particulière étant donné que presque tous les Etats de la région, à de rares exceptions près, sont des pays en développement qui doivent résoudre rapidement un grand nombre de problèmes afférents à leur développement social et économique.

112. Il est donc naturel que les peuples d'Asie soient intéressés à assurer partout en Asie une paix durable.

113. Il va sans dire que la paix et la sécurité en Asie doivent avoir pour base les principes de la coexistence pacifique parmi les Etats dotés de systèmes sociaux différents, de même que les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration de la Conférence des pays afro-asiatiques tenue à Bandoung en 1955⁸.

114. La République populaire mongole pense que, en présence d'une consolidation ininterrompue des forces de la paix, de l'indépendance nationale et du progrès social des peuples et de l'affermissement de la détente internationale, l'avènement de la paix en Asie par les efforts collectifs de tous les Etats du continent est une tâche parfaitement réalisable.

⁴ Document A/AC.187/81.

⁵ Document A/AC.187/82.

⁶ Voir document A/31/232.

⁷ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Annexes*, point 124 de l'ordre du jour, document A/31/243.

⁸ Voir *Conférence des pays afro-asiatiques, du 18 au 24 avril 1955, La documentation française (Articles et documents), n° 0200, 28 avril 1955.*

115. En énonçant l'attitude du Gouvernement mongol sur les moyens d'assurer un système panasiatique de paix et de sécurité, le Premier Secrétaire du Comité central du parti révolutionnaire populaire mongol et Président du Presidium du grand Khural de la République populaire mongole, le camarade Yumjagiyn Tsendenbal, a déclaré :

“L'élimination des foyers de tension existants, le règlement politique des différends internationaux, l'abandon à jamais de la force ou de la menace de la force dans les relations internationales et le développement de la coopération mutuellement avantageuse entre Etats du continent, constituent la base permettant d'assurer la paix et la sécurité en Asie.”

116. Pour créer les bases d'une paix durable en Asie et dans le reste du monde, il est indispensable d'éliminer au premier chef les foyers de tension et de conflits armés.

117. Le monde entier est inquiet de constater que, au Moyen-Orient, une situation explosive se trouve aggravée encore par les actes d'agression et d'annexion des milieux dirigeants d'Israël. Il est indispensable de réaliser au plus tôt un règlement juste et durable de la crise par le moyen du retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967 et d'assurer le droit inaliénable du peuple arabe de Palestine à l'autodétermination, y compris son droit à créer son propre Etat, ainsi que de garantir l'existence indépendante de tous les Etats de la région.

118. Etant donné les circonstances actuelles, la Conférence de la paix de Genève sur le Moyen-Orient représente le seul moyen qui puisse frayer la voie à une solution globale du problème.

119. Nous estimons que les représentants de l'Organisation de libération de la Palestine, que les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine ont reconnus comme étant les seuls représentants légitimes du peuple arabe de Palestine, devraient participer d'emblée à cette conférence sur un pied d'égalité.

120. La République populaire mongole, qui a toujours fermement appuyé la lutte des peuples arabes contre les agresseurs israéliens, est convaincue que les pays arabes consolideront plus encore leur unité d'action et que leur juste cause finira par triompher.

121. La présence de troupes étrangères en Corée du Sud et les actes de provocation du régime sud-coréen font obstacle à la réunification pacifique du pays et compliquent sérieusement la situation en Extrême-Orient.

122. Les initiatives de la République populaire démocratique de Corée en ce qui concerne les solutions pacifiques et démocratiques du problème coréen sans aucune ingérence étrangère, ont reçu un large soutien international.

123. On peut dire cela de la proposition faite par la République populaire démocratique de Corée en vue de convoquer une réunion politique consultative du Nord et du Sud, avec la participation des représentants des partis politiques, des organisations publiques et des vastes couches de la population des deux côtés du pays.

124. La mise en oeuvre de la résolution appropriée de la trentième session de l'Assemblée générale et le retrait de toutes les troupes étrangères stationnées en Corée du Sud, la dissolution dudit “Commandement des Nations Unies”, le remplacement de l'Accord d'armistice par un accord de paix, sont les conditions préalables à un règlement pacifique du problème coréen [résolution 3390 (XXX)].

125. Nous sommes convaincus que la lutte du peuple coréen, qui cherche à se donner un Etat unifié, indépendant et démocratique, sera couronnée de succès et que ce foyer de tension en Extrême-Orient, qui constitue un danger potentiel pour la paix internationale, sera éliminé.

126. Nous regrettons profondément que, en ce qui concerne la situation à Chypre, on n'ait pas constaté jusqu'à présent de progrès notables. La République populaire mongole est favorable au règlement du problème de Chypre sur la base du respect total de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Il faut résolument mettre fin à toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures de Chypre afin que les communautés ethniques du pays puissent régler de façon indépendante le sort de leur patrie. Il nous paraît utile que les Nations Unies et le Secrétaire général continuent de contribuer par tous les moyens au succès des négociations intercommunautaires comme prévoient les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

127. Il est indéniable que l'une des tâches les plus importantes d'aujourd'hui consiste à éliminer les derniers vestiges du colonialisme et à faire disparaître le racisme et l'apartheid.

128. Chacun sait que les régimes racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie du Sud, avec le vaste soutien de leurs protecteurs occidentaux, ne persistent pas seulement à appliquer une politique raciste inhumaine aux habitants autochtones, mais qu'ils commettent sans cesse des actes d'agression contre les Etats voisins, créant ainsi une menace à la paix et à la sécurité sur le continent africain. Ce danger a été aggravé encore par les tentatives que font les racistes sud-africains d'acquiescer des armes nucléaires. Cette situation en Afrique australe exige que la communauté internationale fasse de nouveaux efforts afin de mettre en oeuvre de manière complète et rapide toutes les résolutions des Nations Unies en vue de l'élimination des vestiges du colonialisme et du racisme, et que soit appliquée la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

129. Il est indispensable que les Nations Unies et l'opinion publique mondiale augmentent encore leur assistance sous toutes les formes aux peuples qui luttent au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud, et de faire aussi en sorte que certaines puissances occidentales cessent complètement d'aider les régimes racistes. La République populaire mongole est en faveur de la passation complète et sans conditions du pouvoir au peuple du Zimbabwe, de l'octroi de l'indépendance sans retard à la Namibie et de la cessation de la politique de racisme et d'apartheid dans la République sud-africaine.

130. Il est grand temps de prendre les mesures prévues par la Charte des Nations Unies et dans les résolutions du

Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, de même que dans les décisions d'un certain nombre de rencontres internationales représentatives tenues sous les auspices de l'Organisation à l'égard du racisme en Afrique australe.

131. Pour ce qui est du prétendu plan de solution pacifique du problème de l'Afrique australe, il ne faut pas oublier la politique de soutien aux régimes de Salisbury et de Pretoria appliquée par les auteurs du plan. Je voudrais souligner aussi que, en Afrique australe, nous avons à faire avant tout à un mouvement de libération des peuples qu'il ne faut sous aucun prétexte risquer de léser.

132. Il est évident que l'un des facteurs importants propres à accélérer le triomphe de la cause de la paix en Afrique australe réside dans l'action commune des peuples et leur alliance étroite avec toutes les forces progressistes du monde.

133. La République populaire mongole soutient la lutte des pays en développement pour la restructuration des relations économiques internationales sur une base juste et démocratique. Il s'agit ici de restructurer les relations économiques internationales qui sont apparues au cours de la domination capitaliste et qui sont fondées sur l'exploitation des pays coloniaux et dépendants.

134. Entre les pays socialistes s'établissent des relations très fécondes, fondées sur l'égalité, les avantages réciproques et l'assistance mutuelle. Nous pensons que la création d'un nouvel ordre économique international signifie essentiellement la réorganisation des relations économiques mondiales, précisément selon ces principes.

135. Il est donc naturel que les efforts déployés par les pays en développement en vue d'établir un nouvel ordre économique international reçoivent le soutien des pays socialistes.

136. L'absence de progrès tangibles dans la solution de ce problème montre que le principal obstacle sur la voie de la restructuration radicale des relations économiques internationales était et reste le refus opiniâtre des pays capitalistes et industriellement développés de l'Occident de répondre aux demandes légitimes des pays en développement. Nous en trouvons notamment le témoignage dans les résultats de la Conférence de Paris sur ce que l'on a appelé la "coopération économique internationale", de même que dans les débats lors de la reprise de la trente et unième session de l'Assemblée générale⁹.

137. Les partisans de la "guerre froide", animés du désir d'envenimer l'atmosphère internationale et de semer la méfiance et l'hostilité entre les peuples, ont depuis quelque temps monté une campagne calomnieuse contre l'Union soviétique et les autres pays socialistes, sous prétexte de "protéger" les droits de l'homme.

138. Cependant, les tentatives visant à dénigrer les réalisations des pays socialistes en ce qui concerne la garantie des droits et des libertés de l'homme sont vouées à un échec total, puisque la vie elle-même leur oppose un démenti.

139. Né il y a 60 ans, le nouveau monde socialiste a éliminé, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, l'exploitation de l'homme par l'homme, et a assuré en réalité la plénitude des droits et des libertés démocratiques. Développant et perfectionnant la démocratie socialiste, les pays socialistes créent toutes les conditions nécessaires au développement harmonieux de la personne humaine et à la participation égale de leurs citoyens à la vie politique, économique et spirituelle de la société.

140. Avec la participation active de l'Union soviétique et des autres pays socialistes, de nombreux documents fondamentaux des Nations Unies concernant les droits de l'homme ont pu être élaborés.

141. Par contraste, le pays qui monte cette campagne bruyante et hypocrite n'a toujours pas ratifié les documents fondamentaux en la matière.

142. Comme le montrent la pratique, les méthodes et la politique du colonialisme et du racisme, la violence et l'agression entraînent à leur suite des violations nombreuses et flagrantes des droits de l'homme. C'est là que réside la cause essentielle des atteintes aux droits de l'homme.

143. La délégation de la République populaire mongole condamne résolument les actes criminels de la junte chilienne et exige qu'il soit mis fin aux répressions sanglantes et aux persécutions que doivent endurer les patriotes et les démocrates chiliens.

144. En présence d'une détente persistante, les Nations Unies sont appelées à jouer un rôle plus important pour coordonner les efforts des Etats Membres désireux de renforcer davantage la paix, la sécurité et la coopération internationales.

145. A ce propos, je voudrais souligner que le Gouvernement de la République populaire mongole apprécie hautement les efforts de notre éminent secrétaire général, M. Kurt Waldheim, en vue de rehausser l'efficacité des Nations Unies dans la solution des questions d'actualité qui se présentent à la communauté internationale.

146. Ma délégation est convaincue que la stricte observation par tous les Etats Membres des dispositions de la Charte des Nations Unies, qui exprime objectivement les réalités de notre époque, est le moyen le plus sûr et le plus opérant d'accroître l'efficacité de l'Organisation.

147. C'est pourquoi, ma délégation s'oppose à toute tentative visant à réviser les dispositions fondamentales de la Charte, d'une charte qui a résisté à l'épreuve du temps et qui présente une importance vitale pour l'existence des Nations Unies en tant qu'instrument de paix et de coopération internationales.

148. Pour conclure, je voudrais vous assurer, camarade Président, ainsi que les représentants éminents des Etats Membres des Nations Unies, que la République populaire mongole est déterminée à faire et fera tout son possible pour promouvoir la réalisation des buts et principes des Nations Unies, pour affermir la détente internationale et pour renforcer la paix et la sécurité internationales.

⁹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières*, 108^e et 109^e séances.

149. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est l'envoyé extraordinaire du Président de la République des Philippines, Son Excellence Mme Imelda Romualdez Marcos. C'est pour moi un honneur et un plaisir que de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

150. Mme **MARCOS** (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, au nom de ma délégation, à l'occasion de votre élection si méritée à la présidence de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. Votre carrière distinguée de diplomate au service de votre pays, qui a fait progresser le principe du non-alignement et qui a favorisé une coopération constructive au sein des Nations Unies, est la plus sûre garantie que l'Assemblée générale bénéficiera d'une direction sage et efficace.

151. Je me permets également d'exprimer notre profonde gratitude à votre prédécesseur, M. Hamilton Shirley Amerasinghe, qui a dirigé sagement cette assemblée dans des circonstances souvent éprouvantes.

152. Et nous tenons à rendre un hommage sincère au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour les nombreuses initiatives qu'il a prises au service de la paix.

153. Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue à la République socialiste du Viet Nam et à la République de Djibouti, et nous les assurons de notre coopération amicale. Les Philippines figurent parmi les auteurs de la résolution relative à l'admission du Viet Nam, et c'est là l'expression sincère de notre conviction que le peuple héroïque du Viet Nam contribue dans une large mesure à la paix et à la stabilité de l'Asie du Sud-Est et du monde.

154. Le monde actuel est marqué par la confusion et la contradiction. Cependant, parmi les présages de désastres, on peut trouver des raisons d'espérer. Il y a eu dialogue et affrontement, défi et conciliation.

155. Des plans pour la paix et le règlement de conflits qui durent depuis longtemps sont patiemment mis au point au Zimbabwe et en Namibie, alors que la guerre ou la menace de guerre plane sur d'autres parties de l'Afrique et de l'Asie occidentale et orientale.

156. En ce qui concerne le Moyen-Orient, les Philippines suivent avec un optimisme prudent le progrès des efforts tendant à réunir à nouveau la Conférence de la paix de Genève sur le Moyen-Orient en vue de la reprise des négociations sur un conflit qui dure depuis si longtemps. Un esprit nouveau de conciliation et d'accommodement semble animer toutes les parties au différend. Nous espérons qu'une paix durable pourra enfin être rétablie dans cette région si éprouvée.

157. Dans un autre domaine, les pays industrialisés s'efforcent de maintenir l'élan de leur rétablissement économique, tandis que les pays en développement chancellent et tombent à genoux sous le fardeau d'une dette qui atteint maintenant quelque 200 milliards de dollars.

158. Cependant, dans un autre domaine, une conférence européenne va le mois prochain passer en revue la mise en

oeuvre des accords d'Helsinki. Nous voudrions aujourd'hui poser la question suivante : est-ce que le respect des droits de l'homme va croissant ou diminue-t-il petit à petit ? La détente et la sécurité mondiales sont-elles menacées par la mise au point d'armes de destruction toujours plus puissantes et plus perfectionnées ? En un mot, notre condition commune s'améliore-t-elle ou se détériore-t-elle ?

159. Les réponses ne peuvent être que provisoires et conjecturales. Elles seraient certainement contradictoires et prêteraient à confusion comme, en vérité, tel a toujours été le cas. Mais il convient que nous accordions toute l'attention qu'elle mérite à une évolution récente qui promet de donner à cette session une importance nouvelle et constructive. C'est, nous l'espérons, le changement d'attitude de nations les unes envers les autres.

160. Dans le passé, comme nous le savons, l'Assemblée générale a été divisée par les passions partisans : le conflit idéologique de longue date entre l'Est et l'Ouest, le fait qu'un nombre important de petites nations sont parvenues à exercer une influence incontestée sur cette assemblée, et, plus récemment, la revendication en faveur d'un nouvel ordre économique international, qui en quelque sorte faisait s'affronter le Nord et le Sud. Tout cela a suscité un esprit d'intransigeance et d'intolérance qui a nui à la recherche commune de solutions généralement acceptables aux problèmes mondiaux.

161. Peut-être a-t-on fait preuve d'une certaine myopie lorsqu'on réunissait ce qu'on a qualifié de "majorités automatiques", myopie que l'on retrouve aussi dans le rejet dédaigneux par les grandes puissances des décisions prises par ces majorités. Il y avait là une attitude rigide qui laissait entendre que ce que les dirigeants et les porte-parole d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine exigeaient n'en inquiétait pas beaucoup, étant donné que le sort du monde, en dernière analyse, dépendait de la sécurité des démocraties occidentales et des valeurs culturelles qu'elles avaient nourries depuis bien des générations.

162. Il est juste de signaler qu'il y a eu maintenant un changement encourageant dans cette attitude, qui n'est pas encore généralisé, mais qui, espérons-le, va s'étendre. Il n'est pas douteux que certains considéreront de haut la base morale de la politique étrangère proclamée par la nouvelle administration des Etats-Unis d'Amérique. Pour ma part, je me félicite de cette politique, parce qu'elle renforce ce que je disais ici même il y a deux ans en faveur d'un code international d'éthique qui pourrait servir à modérer l'ambition et la cupidité¹⁰.

163. D'une importance plus immédiate, cependant, sont l'intérêt sans précédent, la compréhension et la sympathie dont la politique étrangère américaine semble aujourd'hui apparemment empreinte sous la direction du président Carter en ce qui concerne les pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Ce n'est pas sans raison que l'on peut voir dans cette politique une volonté active d'accorder plus d'attention aux problèmes des pays en développement du monde.

164. Point n'est besoin de souligner encore que les pays en développement comptent, que les nations d'Asie, d'Afrique

¹⁰ *Ibid.*, trentième session, Séances plénières, 2359^e séance.

et d'Amérique latine et leurs peuples ne peuvent plus être ignorés, et qu'on ne peut plus passer leurs problèmes sous silence.

165. La volonté d'action de la part des démocraties occidentales a d'ailleurs été manifeste du fait de leur participation, à un niveau élevé, aux récentes réunions des Nations Unies sur l'*apartheid* et la discrimination raciale et, de façon plus positive encore, aux initiatives nouvelles pour aboutir à l'indépendance en faveur de la Namibie et proposer un règlement au Zimbabwe, ce qui devrait donner une juste et pleine satisfaction aux exigences de la majorité qui réclame l'émancipation et l'égalité.

166. Cet effort multilatéral de consultations et de négociations avec toutes les forces à l'intérieur et à l'extérieur du pays, comme avec les pays frontaliers intéressés, sur une base aussi proche que possible de l'égalité, est véritablement une percée historique par rapport au passé. Nous n'avons plus là une condescendance impériale imposant le miracle éclair d'une décision unilatérale. Au contraire, nous y voyons une recherche sincère d'association en faveur de la paix et de l'égalité, et en fait, de la paix par l'égalité.

167. L'Union soviétique et les autres pays socialistes ont constamment manifesté leur appui à l'élimination de toutes les formes de discrimination, de répression et d'exploitation. La République populaire de Chine, quant à elle, s'est toujours identifiée aux pays en développement et, en vérité, a fièrement proclamé qu'elle entend en faire partie. Je crois par là-même qu'elle se félicitera de ce changement d'attitude de la part des démocraties occidentales et du renforcement que cela implique pour un mouvement auquel elle a si activement participé. Cette évolution constitue sans aucun doute une contribution à la paix mondiale.

168. Malheureusement, il existe un autre aspect de cet intérêt dans les pays en développement, et c'est pourquoi je dis que nous vivons à une époque de contradiction et de confusion.

169. Tout d'abord, nous savons comment les nations du monde en développement se trouvent gravement empêchées d'améliorer leurs conditions et de parvenir même à un minimum de développement, du fait des dispositions actuelles de l'économie internationale. Il n'est même pas possible d'envisager l'amélioration la plus modeste de la situation, à moins que des ajustements fondamentaux n'interviennent dans l'ordre économique international. Ces ajustements, dont on a désespérément besoin de toute urgence, ne pourront être apportés que si les pays industrialisés abandonnent leur position rigide de défensive. Les résultats des réunions de Paris ont été décevants, voire déprimants, pour les pays en développement.

170. De même, une heureuse conclusion des négociations en cours sur le droit de la mer est d'une importance vitale, à mesure que nous avançons vers une civilisation de l'avenir fondée sur des cultures façonnées par les océans et les mers. Car, à mesure que les ressources terrestres globales diminuent par rapport à une population toujours croissante, l'humanité doit se tourner vers la mer pour vivre. En définitive, la survie de l'humanité dépendra d'une utilisation rationnelle et pacifique de la mer, des fonds marins et de leurs ressources. Mais la Conférence sur le droit de la mer

doit encore se mettre d'accord sur des règlements faisant en sorte que les vastes océans et les mers de notre planète ne soient pas l'objet de conflits et de querelles, mais servent au contraire au rapprochement et à l'unification des peuples.

171. Cependant, la vérité inéluctable est que nous, les pays en développement, devons œuvrer à notre propre salut. Ce que les pays industrialisés font ou ne font pas peut nous aider ou nous gêner, mais, en dernière analyse, la solution de nos problèmes réside essentiellement dans nos propres efforts.

172. A mon avis, l'expérience qu'ont connue les Philippines au cours de cette décennie constitue un exemple de la volonté d'un peuple d'être indépendant, de se développer comme il l'entend, de rechercher les amitiés qui lui paraissent appropriées et de participer aux efforts de reconstruction nationale qui favoriseront les intérêts nationaux et mondiaux.

173. En tant que pays en développement — au dix-septième rang dans le monde, du point de vue population, avec 44 millions d'individus —, les Philippines se sont efforcées et s'efforcent encore de donner à notre peuple, sous la direction du président Ferdinand E. Marcos, une structure sociale et un système politico-économique qui lui assureront les droits fondamentaux de l'homme à la vie, à l'épanouissement, à l'autodétermination, à l'égalité et à la libération du joug féodal et de l'oppression oligarchique du passé.

174. L'administration civile et le gouvernement constitutionnel du président Marcos peuvent être fiers de leurs réalisations de stabilité politique, de développement économique, d'application des lois, de progrès social et de respect des droits de l'homme.

175. Dans nos relations internationales, nous avons encouragé assidument des relations amicales et de coopération avec nos voisins, dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Dans une manifestation sans précédent de solidarité régionale qui a même attiré quelques critiques à l'intérieur du pays, notre gouvernement a ouvertement renoncé à la revendication philippine de souveraineté sur Sabah, en Malaisie.

176. Dans diverses parties du monde aujourd'hui, d'autres communautés régionales expriment le désir d'établir des liens de bon voisinage, voire de parenté, avec d'autres nations en vue de coopérer à la paix et au progrès. Ces communautés, notamment celles qui poursuivent surtout des objectifs économiques et sociaux, constituent d'importantes pierres de touche dans le développement d'une société mondiale.

177. Les négociations, au niveau des associations régionales, permettent de promouvoir la conciliation entre le Nord et le Sud, et, de cette façon, elles créent un élan en faveur d'un véritable internationalisme.

178. Ce qui se déroule sur le plan géographique régional trouve un écho dans de nombreux secteurs de l'activité internationale. Les institutions spécialisées des Nations Unies entreprennent des travaux essentiels, d'une manière discrète mais efficace. Des sujets d'inquiétude spécifiques

tels que l'environnement, la désertification, l'alimentation et la famine ont contribué à unir les nations au sein de programmes communs d'action, même si leurs intérêts nationaux ne coïncident pas toujours dans d'autres domaines d'action.

179. Il est important de constater que ces rencontres et ces conférences ont eu lieu dans des endroits très éloignés — à Stockholm, Nairobi, Bucarest, Belgrade, Helsinki, Paris, Caracas et Mexico. A Manille, nous avons été heureux d'accueillir la réunion conjointe du FMI et de la Banque mondiale, ainsi que les sessions de 1977 du Conseil mondial de l'alimentation et le Conseil d'administration du FISE, et, précédemment, le Groupe des Soixante-Dix-Sept. Cela ne laisse-t-il pas entendre que les peuples et les gouvernements peuvent peut-être trouver un moyen plus facile de parvenir à un accord et à une compréhension mutuelle lorsque leurs représentants se familiarisent avec la façon dont vivent les autres peuples, avec les conditions dans lesquelles les autres gouvernements fonctionnent ?

180. La question des droits de l'homme, par exemple, a revêtu récemment une importance particulière. Pourtant, cette question est incroyablement compliquée par des variations infinies de temps, de positions géographiques, d'histoire, de cultures et autres circonstances, ainsi que par les différentes hiérarchies de valeurs entre les nations. Ce n'est que par la connaissance véritable et par l'expérience de tels facteurs que l'on peut parvenir à une compréhension éclairée.

181. C'est certainement la raison pour laquelle le règlement intérieur de l'Assemblée générale dispose que l'Assemblée générale peut se réunir en n'importe quel point du globe. Jusqu'à ce jour, elle ne s'est tenue qu'en Europe et aux Etats-Unis. Ne serait-il pas possible, sinon utile, qu'elle se réunisse parfois quelque part dans les pays du tiers monde ?

182. Si ma mémoire ne me trahit pas, le Conseil de sécurité s'est réuni il y a quelque temps dans la ville de Panama, et ce n'est pas simple conjecture que de penser que cette session, qui s'est tenue tout près de l'endroit où se posait matériellement le problème examiné, ait pu, en fin de compte, conduire à une conclusion heureuse des négociations sur le canal.

183. Qui sait quelle subtile influence pourrait s'exercer sur nos délibérations si l'Assemblée générale se rendait à Hiroshima pour examiner la question de la prolifération des armes nucléaires ? Ou si le problème palestinien était examiné à Gaza ? Ou si le problème de la famine et des ressources alimentaires était examiné au Sahel ? Ou la question de l'*apartheid* à Soweto ?

184. Mon pays n'a pas de souvenirs aussi tragiques ni de problèmes aussi angoissants. Mais c'est un pays du tiers monde qui constitue un microcosme et un archétype de ces problèmes : celui de la répartition juste et efficace de la terre et des autres ressources entre une population en expansion; le choix entre l'industrialisation immédiate et l'assurance d'une alimentation suffisante; l'emploi insuffisant, avec les désillusions et le mécontentement que cela entraîne pour la jeunesse; l'équilibre entre l'autorité et l'indiscipline; les droits individuels et les obligations sociales.

185. Mon pays est un pays où l'Assemblée générale pourrait voir de ses propres yeux ce que les mots tiers monde signifient et où elle pourrait voir de près quels sont ses problèmes, et ce tout en jouissant du confort et des installations les plus modernes dont le travail de l'Assemblée générale et de son Secrétariat a besoin pour fonctionner avec un maximum d'efficacité.

186. Je termine donc en faisant une proposition modeste, mais néanmoins sincère. J'invite l'Assemblée générale, par votre intermédiaire Monsieur le Président, à tenir sa trente-troisième session à Manille, dont j'ai le privilège d'être l'humble gouverneur. Je puis vous assurer que vous y serez plus que bienvenus.

187. Pour nous, il s'agit d'une question de fierté nationale, mais il s'agit aussi de bien plus que cela. Ce sera, je l'espère, une occasion pour l'Assemblée générale de quitter, pour une fois — en espérant que ce ne sera pas la dernière —, les tours et les palais des grandes puissances pour se rendre sur les frontières de cet autre monde, ce tiers monde, que la plupart d'entre nous ici représentent, et dont les problèmes nous préoccupent au plus haut point.

188. En définitive, ce que nous voulons, c'est apprendre à nous connaître, à comprendre nos problèmes respectifs et participer à leur solution. Et la meilleure façon de ce faire, c'est de nous rendre les uns chez les autres.

189. Au nom du président Marcos et du peuple des Philippines, je vous invite tous à venir chez nous, à Manille.

190. M. MONTES (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, au nom du Gouvernement argentin, de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. C'est un hommage mérité rendu à vos qualités humaines et professionnelles, ainsi qu'à votre profonde connaissance des problèmes dont traite cette organisation. Nous sommes certains que sous votre direction éclairée, nos travaux seront des plus fructueux. Nous tenons à vous assurer d'ores et déjà de la pleine coopération de la délégation argentine.

191. Vous êtes, Monsieur le Président, un citoyen éminent d'un pays avec lequel l'Argentine entretient les liens les plus cordiaux d'amitié et de compréhension. Sur la base du respect mutuel de notre identité nationale, nous avons, au cours des années, établi des relations positives qui se manifestent tant sur le plan bilatéral que multilatéral. A ce propos, j'ai le grand plaisir de rappeler le rôle constructif que joue la Yougoslavie au sein du mouvement des pays non alignés par ses efforts en vue de trouver des positions vraiment équilibrées qui répondent aux principes qui ont présidé à sa création.

M. N'Dong (Gabon), vice-président, prend la présidence.

192. Je tiens également à saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à M. Hamilton Shirley Amerasinghe, de Sri Lanka, pour la façon remarquable dont il a dirigé les lourds travaux de la dernière session.

193. Nous pensons que l'objectif de l'universalité doit être réalisé. Et fidèles à ce principe, nous saluons aujourd'hui la

présence en cette assemblée de la République de Djibouti et de la République socialiste du Viet Nam, qui sont maintenant Membres de l'Organisation, et nous saluons également la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Angola, qui sont devenus Membres l'année dernière, en leur adressant nos meilleurs vœux de prospérité.

194. D'après le rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [AA/32/1], les événements qui se sont produits depuis la dernière discussion générale ne nous permettent pas d'être trop optimistes quant à la situation mondiale. La paix et la sécurité internationales, dont le maintien reste la principale responsabilité des Nations Unies, se sont vu de nouveau menacer par la recrudescence de la tension dans certains des processus politiques qui nous préoccupent tous.

195. Devant ce panorama mondial peu encourageant, j'aimerais, par contraste, souligner ici un événement des plus positifs à tous les égards, car il s'agit d'un jalon important dans les relations interaméricaines. Je veux parler de la conclusion des traités sur le canal de Panama, qui ont été signés le 7 septembre 1977 en présence de la majorité des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays américains. L'Argentine, dont la politique étrangère est axée en priorité sur l'Amérique latine, était représentée par son président à cette cérémonie solennelle, afin de souligner le plus éloquemment possible son enthousiasme, son appui et sa satisfaction devant cet aboutissement heureux d'une vieille injustice.

196. Le Panama et les Etats-Unis d'Amérique, avec une claire conscience de la réalité, ont montré qu'une situation de conflit pouvait être résolue pacifiquement et de manière adéquate grâce à des négociations, à condition qu'existent la bonne volonté et la détermination politiques nécessaires entre les parties. Le dialogue et la coopération surmontant l'affrontement ont ainsi éliminé un obstacle à l'amitié entre les hémisphères.

197. Mon pays, qui, depuis près d'un siècle et demi, subit une atteinte à son intégrité territoriale, espère sincèrement que le Royaume-Uni suivra l'exemple des Etats-Unis. Nous sommes convaincus que, animés de la même volonté politique, nous pourrions également arriver à une solution satisfaisante pour ce qui est du différend concernant la souveraineté sur les îles Malvinas, mettant ainsi un terme aux derniers vestiges du colonialisme en Amérique.

198. En application de la résolution 31/49 adoptée par l'Assemblée générale en 1976, qui ratifiait les décisions précédentes et énonçait clairement la position des Nations Unies en ce qui concerne ce différend, nous nous sommes de nouveau assis à la table des négociations avec le Royaume-Uni. Nous l'avons fait de bonne foi et avec la ferme intention de progresser dans cette voie, mais sans perdre de vue pour autant les droits légitimes qui motivent nos revendications. En novembre prochain, nous allons tenir une nouvelle réunion. Nous vous informerons en temps voulu des résultats obtenus. Nous voulons, une fois de plus, répéter notre espoir de voir le Royaume-Uni comprendre les possibilités et les perspectives qu'ouvrirait une juste solution à ce problème.

199. Par ma voix, l'Argentine tient à dire sa gratitude à l'Assemblée générale pour la compréhension dont elle a fait

preuve envers ce problème, compréhension qui s'est manifestée par plusieurs résolutions et par la marque de solidarité que nous avons reçue grâce au vote des Etats Membres. Je tiens particulièrement en cette occasion, à mentionner ici le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui a été chargé d'élaborer les principes applicables à la décolonisation, en veillant à ce qu'ils correspondent aux caractéristiques particulières de chaque cas.

200. Les premiers entretiens entre le Brésil, le Paraguay et la République Argentine, en vue d'harmoniser les intérêts et les droits des trois pays quant à la mise en valeur des ressources du Haut Paraná, pourraient être un important chapitre de la compréhension entre Etats partageant les mêmes ressources naturelles; elles pourraient aussi prouver que le dialogue et la coopération sont les voies appropriées pour établir des relations entre les pays d'Amérique latine.

201. La République Argentine a traditionnellement défendu l'exploitation des ressources naturelles sur une base rationnelle et des accords durables permettant de concilier les objectifs et les nécessités de tous les pays intéressés.

202. La communauté internationale a pris des mesures précises pour mettre au point des normes de conduite appropriées pour la mise en valeur de ces ressources, consacrant les principes destinés à cimenter une coexistence harmonieuse entre les nations. Nos gouvernements ont donc pour responsabilité de fonder sur des normes pratiques et raisonnables cette coopération et de veiller à ce que ce processus se déroule compte tenu de toutes les expériences utiles acquises jusqu'à présent.

203. Parmi les domaines critiques qui requièrent l'attention de l'Assemblée générale, la question du Moyen-Orient occupe le premier plan parce que, comme nous l'avons dit ici à plusieurs reprises, il existe dans cette région toute une série de circonstances dangereuses qui, si l'on n'y prend pas garde, risquent de transformer rapidement l'échafaudage d'une trêve précaire — obtenue au prix de grandes difficultés — en un nouvel affrontement armé aux conséquences imprévisibles. Il faut en effet souligner qu'en dépit des efforts réalisés pour éliminer les obstacles qui se dressent sur le chemin de la paix, il reste des attitudes d'intransigeance qui ne correspondent pas au désir de la communauté internationale ni aux recommandations précises des Nations Unies.

204. Mon gouvernement estime que la contribution la plus tangible que les parties pourraient apporter à l'heure actuelle, s'ils souhaitent vraiment une paix juste et durable, serait de s'abstenir de tout acte qui, directement ou indirectement, pourrait constituer un obstacle aux négociations.

205. Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité sont un point de départ valable pour atteindre cet objectif. L'ensemble équilibré de droits et d'obligations réciproques qu'elles contiennent peut être complété par tous les autres éléments découlant de la réalité qui existe à l'heure actuelle au Moyen-Orient.

206. Mais, aussi appropriés que ces textes puissent être, ils resteront toujours lettre morte si l'on n'a pas, là aussi, la

volonté d'agir avec souplesse et dans un esprit constructif pour faciliter l'instauration d'un début de compréhension et d'accord. Ceux qui s'accrochent à des positions rigides, qui prétendent ignorer la réalité qui les entoure et qui aspirent à renforcer des conquêtes territoriales transitoires par des mesures qui ont été condamnées même par leurs alliés, conspirent contre leur propre intérêt et retardent, en la rendant plus difficile encore, la solution d'ensemble de la crise.

207. La République Argentine, maintenant comme toujours, désire sincèrement qu'une solution rapide soit donnée au problème du Moyen-Orient. Ce désir n'est pas récent; il n'est pas dû à des facteurs changeants d'ordre stratégique ou à des spéculations d'ordre économique qui sont devenues récemment très importants. Cela va bien plus loin même que l'obligation naturelle qui est la nôtre, en tant que Membre des Nations Unies, de promouvoir des moyens et des solutions pacifiques. Cette attitude est due à une raison profonde et fondamentale ayant trait aux apports humains considérables, d'origine arabe et juive, qui se sont joints aux grands courants migratoires qui constituent notre population, et qui ont joué un rôle important dans le modelage de notre personnalité nationale.

208. C'est pourquoi, et parce que nous sommes les détenteurs d'une expérience riche en nuances positives et fondée sur la coexistence sociale harmonieuse des différentes races et croyances de l'Argentine, nous sommes à même de proposer notre bonne volonté pour résoudre ce conflit angoissant. Les relations d'amitié que nous entretenons avec les Etats arabes et avec Israël nous permettent de déceler l'ardent désir de paix et de progrès qui les animent les uns et les autres.

209. Le Gouvernement argentin considère qu'il faut, avant qu'il soit trop tard, que la Conférence de Genève reprenne ses travaux afin que des pourparlers qui aboutissent à une paix définitive puissent s'engager. Nous exhortons Israël et les Arabes à surmonter leurs objections de circonstances, tout en respectant leurs positions respectives, de façon que cette réunion puisse avoir lieu et prendre les premières mesures en faveur d'une coopération au Moyen-Orient.

210. En Afrique australe, la situation n'est pas non plus très encourageante. La Rhodésie, la Namibie et les conséquences de l'*apartheid* ont conduit cette région à un état critique et tout retard risque d'empêcher une solution appropriée dans le cadre de la Charte.

211. Là comme dans tous les domaines, les Nations Unies ont su prévoir les événements et leurs séquelles. Il y a un an, nous avons dit que notre organisation non seulement était sensible aux changements, mais que, dans de nombreux cas, elle leur donnait un élan nouveau, les rendant légitimes lorsqu'ils se produisaient¹¹. L'exemple que nous avons alors cité était celui de la décolonisation. Parce que c'est dans ce domaine qu'elle a créé un corps de doctrines qui a donné l'impulsion à l'accession à l'indépendance d'un grand nombre de territoires dépendants qui sont aujourd'hui des nations souveraines. Mais ce n'est pas moins vrai pour le problème que nous analysons maintenant. Les Nations

Unies ont su indiquer, dans diverses instances et à plusieurs reprises, la voie qu'il fallait suivre pour donner satisfaction aux aspirations légitimes des peuples qui se trouvent encore sur une liste d'attente.

212. Nous partageons avec le continent africain un océan qui est la voie que notre développement économique en puissance doit obligatoirement emprunter. Nous avons pour but, dans notre politique extérieure, de sauvegarder cet océan de tout conflit. Il va de soi que ce qui se passe en Afrique ne saurait nous laisser indifférents. C'est dans cet esprit que l'Argentine a participé pleinement à la Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid*, qui s'est tenue au Nigéria en août dernier. Nous nous félicitons du climat propice qui a présidé à ses délibérations et qui a permis l'adoption, par consensus, d'une déclaration finale¹².

213. La nécessité impérieuse d'enrayer et de renverser la course aux armements est une exigence fondamentale pour tous les peuples du monde. Les grandes puissances, qui ont le monopole et la responsabilité de la puissance de destruction, doivent s'attaquer à la tâche inéluctable de s'acquitter de leurs obligations envers la communauté internationale. Essayer de rejeter cette responsabilité sur les Etats moyens ou petits, dont les besoins fondamentaux de sécurité et de défense doivent être clairement admis, aurait pour unique effet de faire naître le soupçon que l'on essaie de détourner l'attention du monde vers des questions secondaires afin d'éviter d'adopter des mesures dans le domaine prioritaire que représente le désarmement nucléaire.

214. La huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale nous fournira également le moment et l'occasion de voir se manifester sans équivoque et de façon péremptoire la volonté des gouvernements. Pour la première fois, l'Organisation des Nations Unies, représentée par ses 149 Membres, tiendra une session extraordinaire dont le seul objectif sera de débattre de toutes les questions concernant le désarmement. Elle aura la tâche difficile mais stimulante de mettre au point de nouvelles normes et priorités pour les futures négociations.

215. L'Argentine a eu le grand honneur de diriger les travaux préparatoires de cette session extraordinaire. Nous avons assumé cette tâche en pleine conscience des efforts qu'il faudra déployer pour s'acquitter de ce mandat. Je tiens, dès à présent, à manifester notre ferme intention de continuer à collaborer avec les pays ici présents pour que cette session offre les meilleures garanties et possibilités de succès.

216. Le Gouvernement argentin est profondément préoccupé par deux questions à propos desquelles nous avons le grand regret de constater l'échec de certaines méthodes en vue d'arriver à un accord, alors qu'au contraire il existe aujourd'hui encore des formes d'affrontement et de désaccord.

217. Ces deux questions sont celles des droits de l'homme et de la coopération économique. Si ces questions figurent

¹¹ *Ibid.*, trente et unième session, Séances plénières, 18^e séance, par. 136.

¹² Déclaration de Lagos pour l'action contre l'*apartheid*. Pour le texte, voir *Rapport de la Conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.XIV.2), chap. X.

dans la Charte de notre organisation, c'est parce que la communauté mondiale a pris conscience du fait que, pour les appuyer, les Nations Unies ne doivent pas se contenter d'un rôle préventif, mais doivent encourager les Etats à coopérer au développement de ces deux principes, de façon à assurer à l'homme le respect de ses droits et la satisfaction de ses besoins les plus essentiels.

218. En ce qui concerne la première de ces questions, celle des droits de l'homme, il existe une optique qui ne correspond pas à la réalité puisqu'elle préfère s'en tenir à des dénonciations imprécises des violations et ignorer un phénomène qui porte nettement atteinte aux droits de l'homme et qui est, en même temps, une source constante de leur violation : le terrorisme.

219. Bien qu'isolément certaines voix s'élèvent pour mettre en garde contre ce fléau, d'autres, pour des raisons politiques ou par naïveté, choisissent de le minimiser. L'argument favori consiste à qualifier les actes de terrorisme de simples délits politiques ou de droit commun.

220. En fait, il s'agit d'actes qui violent le droit et qui ne sauraient, en aucun cas, être définis comme délits de droit commun étant donné les mobiles politiques qui les suscitent et qui, par la forme brutale qu'ils revêtent, ne sauraient non plus être placés dans les limites classiques du délit politique. Nous sommes en présence d'un crime atypique, d'un crime de lèse-humanité, d'un crime de terrorisme qui, parce qu'il revêt certaines caractéristiques des délits politiques et de droit commun, déborde amplement néanmoins le cadre de ces derniers.

221. Presque chaque jour nous lisons dans les journaux la relation de nouveaux crimes, séquestres et attentats commis par le terrorisme. Mon prédécesseur, qui, il y a un an, s'adressait à vous du haut de cette tribune, a été victime d'un attentat criminel qui a failli lui faire perdre la vie. L'énumération pourrait s'étendre à l'infini et, dans presque tous les cas, nous constatons que le terrorisme est l'élément commun à ces épisodes dramatiques de notre époque.

222. Dans ce contexte, permettez-moi de citer des paroles du Secrétaire général dans le message qu'il a adressé à l'Association des correspondants des Nations Unies, le 15 septembre, parce qu'il reflète très justement la pensée en la matière et que mon pays la partage pleinement :

“Il existe un autre phénomène qui à notre époque prend certainement des proportions sinistres : la croissance du terrorisme criminel.

“Certains des exemples les plus perniciose de cette forme de violence semblent trouver leur origine non pas dans les milieux les plus pauvres ni dans ceux qui souffrent de privations physiques ou spirituelles, mais plutôt dans les milieux de la société où un mélange d'abondance, de laisser-aller et d'insatisfaction a provoqué une arrogance destructrice et insensible.

“Il existe une ample controverse sur les origines de ce mal social et politique. Quelles qu'en soient les origines, j'ai la conviction que ce problème est suffisamment grave et a des incidences internationales suffisamment impor-

tantes pour que l'on en discute très sérieusement au sein des Nations Unies.”

C'est bien là une description de la réalité.

223. L'Argentine connaît encore aujourd'hui, alors que la subversion terroriste est nettement en régression, des séquelles de cette funeste activité. Il existe encore des groupes extrémistes isolés prêts à semer la terreur. Certains d'entre eux, fuyant la justice, font leur apparition dans les grandes capitales d'Europe où les organes de police s'efforcent de découvrir leurs refuges clandestins et de faire échec à leurs tentatives criminelles.

224. Il n'y a pas un terrorisme pour une nation déterminée ou pour une région déterminée du monde. Le terrorisme est l'expression d'une vaste conspiration qui choisit un pays comme champ d'expérience pour l'isoler du reste de la communauté internationale et détruire sa structure sociale et économique au moyen de ses tactiques habituelles d'intimidation. Les groupes terroristes se sont lancés dans une prétendue campagne de défense des droits de l'homme et recourent à des accusations délibérées, présentant ces pays comme violateurs des droits de l'homme. Amère ironie, cette campagne arbitraire a même reçu dans certains secteurs internationaux, une attention plus grande qu'aucune des manifestations réitérées de violences terroristes.

225. Le concept de violation des droits de l'homme est l'objet d'une déformation qui le place en marge de la réalité. Nous rappelons que, d'après la définition internationalement acceptée, la violation des droits de l'homme est celle qui se produit dans un cadre persistant et systématique, et suivant une politique délibérée.

226. Quand nous avons créé le système international, la violation d'un droit de l'homme ne pouvait être conçue que comme un acte commis par un pouvoir politique, comme un acte de gouvernement au détriment des gouvernés. En revanche, aujourd'hui, l'apparition de nouvelles réalités et de facteurs de pression nouveaux, incarnés principalement dans des groupes subversifs, nous permet de parler d'une forme moderne de violation des droits de l'homme et nous pousse à reconnaître qu'aucun des instruments approuvés par le système international ne recouvre ce nouveau type de violation.

227. L'absence de compréhension, face à cette modification des circonstances, fait que le problème continue à être traité de façon partielle et que, par conséquent, l'accent est placé uniquement sur les actes gouvernementaux, sans que l'on remarque que l'origine unique de cette violence provient de noyaux terroristes, lesquels par leur action destructrice mettent en danger non seulement la garantie individuelle des droits de l'homme, mais encore la survivance même de l'homme.

228. Pour ces raisons, les peuples, par l'intermédiaire de leurs gouvernements, doivent pouvoir exercer leur droit de légitime défense face à l'agression terroriste sans pressions qui prétendraient limiter leur souveraineté.

229. Répondant positivement à l'appel du Secrétaire général, le Gouvernement argentin est décidé de coopérer pleinement à toute initiative tendant à prendre en compte

la réalité et, face à l'existence du terrorisme, à y opposer une action solidaire, efficace et engage le reste de la communauté internationale à faire de même et à collaborer à un retour véritable à la pleine jouissance des garanties et libertés individuelles dans les pays concernés.

230. Nous avons dit que le deuxième problème qui semble soulever pour notre organisation des obstacles sérieux est celui de la coopération économique internationale. Les faibles résultats obtenus à la Conférence de Paris qui, au cours des 18 derniers mois a porté son attention sur les négociations dans le domaine économique international, en témoignent de façon irréfutable. Cette conférence n'a pas réussi à atteindre les objectifs fixés et n'a pas répondu aux espoirs que les participants avaient mis en elle concernant les changements structurels nécessaires dans la conjoncture actuelle des relations économiques internationales.

231. Ces relations sont caractérisées par un déséquilibre très profond. L'inflation, la crise de balance des paiements, la croissance spectaculaire de la dette extérieure, le chômage grave dans les nations industrialisées, l'atténuation du rythme de la croissance économique partout dans le monde, les désordres monétaires de tous ordres, ne sont que des symptômes de causes qui se sont affirmées dans les dernières décennies.

232. Il y a de nombreux domaines où l'on peut canaliser une politique de coopération à l'échelle internationale. Un terrain particulièrement propice pour la mise en oeuvre de cette intégration est celui de l'intégration des pays en développement, qui présentent comme caractéristiques distinctes, mais néanmoins communes, un degré d'intégration insuffisant et déficient sur le plan interne et sur le plan de leurs interrelations avec d'autres régions géographiques contiguës; un degré d'intégration insuffisant et déficient de vastes groupes de la société, et l'absence de moyens pour assimiler et recréer les connaissances d'un haut développement scientifique; un degré d'intégration insuffisant et déficient des techniques avancées et de leur adaptation aux structures économiques.

233. Tout cela a affaibli le processus d'intégration aux niveaux sous-régional et régional, a porté atteinte aux moyens de croissance, et a rendu plus difficile l'articulation des économies au rythme et aux nécessités de l'évolution économique mondiale.

234. Dans le passé, les préoccupations dominantes de notre organisation étaient liées aux problèmes existants entre les pays hautement industrialisés et les pays en développement. Les circonstances présentes nous ont ouvert le dialogue sur un troisième front, consistant dans l'examen des moyens et des possibilités pour l'intégration des pays en développement entre eux, l'impact de ce phénomène sur les puissances industrialisées et leur participation à l'aboutissement de tels objectifs.

235. Cette nouvelle dimension de la coopération économique internationale, fondée sur l'interaction de l'effort individuel et collectif des pays en développement, a déjà été reconnue par notre organisation et constitue un des domaines les plus dynamiques dans le processus de changement visant à réorganiser l'économie du monde avec la totale participation de tous les membres de la communauté internationale.

236. L'Argentine, dont l'initiative dans le domaine de la coopération technique est bien connue, participe à cette session de l'Assemblée avec le souci de rechercher, avec la collaboration de tous, les mécanismes et institutions pouvant donner une nouvelle impulsion à l'intégration du monde en développement.

237. Comme conséquence de cela, tous les pays en développement doivent d'urgence tenter de définir sur le plan régional ou sous-régional leur préférence économique qui, s'ajoutant à l'intégration physique et à un programme d'intégration des ressources humaines, permettra d'arriver à une plus grande participation de ces pays à l'économie mondiale.

238. Beaucoup de problèmes centraux de caractère alimentaire, démographique et politique varieraient considérablement en dimension et en importance si les pays en développement pouvaient compter sur des plans adéquats et sur des moyens financiers indispensables pour entreprendre une politique massive d'intégration de leurs ressources humaines, capable de créer des structures administratives de la plus haute efficacité.

239. Les pays hautement industrialisés et les pays créditeurs doivent comprendre qu'une possibilité unique leur est offerte d'écouler leurs ressources excédentaires vers les pays en développement. Cette politique doit être admise comme étant réaliste puisqu'elle est de nature à assurer leur propre prospérité future grâce à la croissance d'autres nations.

240. La mise en place de normes restrictives faisant obstacle au pluralisme technologique constituerait une injustice flagrante de la part des pays les plus puissants et les plus riches envers ceux qui luttent contre des conditions de vie difficiles et cherchent à surmonter les obstacles énormes que rencontre leur développement.

241. Nous tenons à souligner la nécessité que la communauté internationale attache le plus grand sérieux à la recherche de formules appropriées, non traditionnelles d'intégration par les pays en développement, et que ces formules soient adoptées de pair avec les formules traditionnelles, en tant qu'exceptions au principe universel de la clause de la nation la plus favorisée.

242. Nous estimons qu'un dialogue approfondi et franc entre les groupements multinationaux intégrés et le GATT non seulement pourrait aboutir à des avantages réciproques, mais permettrait aussi d'enrichir les normes sur lesquelles notre organisation repose.

243. Nous tenons à souligner la nécessité que se crée, dans les pays qui sont auteurs et possesseurs de techniques avancées, une volonté politique donnant accès aux pays en développement à cette technologie au travers de règles de jugement internationales claires, justes et égalitaires.

244. Pour que les objectifs établis se concrétisent, les processus d'intégration nécessitent également un apport financier. L'ampleur des excédents financiers existant à l'heure actuelle permet d'espérer que l'on pourra parvenir à créer un courant de fonds permettant de financer la forme de coopération envisagée.

245. Nous pensons donc qu'il est important que la communauté internationale s'attelle à l'étude des mécanismes et institutions existants afin de pouvoir canaliser, sous forme liquide, ces fonds nouveaux au service de projets d'intégration. Ces institutions rendent déjà à l'heure actuelle un service signalé, mais l'ampleur des ressources nécessaires pour les oeuvres d'intégration exige un traitement particulier et une conception différente.

246. Le Gouvernement argentin se sent autorisé à demander le plein appui de la communauté internationale à la conception qu'il préconise, car il est prêt à assumer les nouvelles responsabilités qui en découlent, parmi celles qu'il accepte dans le cadre d'une coopération économique internationale, en particulier pour ce qui est des relations spéciales avec les pays relativement moins développés. En outre, il le fait à la lumière du résultat de ses propres efforts, qui lui ont permis de surmonter en un peu plus d'un an la crise économique la plus difficile qu'il ait dû traverser dans son histoire. Nous avons pleinement conscience des problèmes qui restent encore à résoudre, mais nous sommes confiants que le succès couronnera en fin de compte la compréhension dont fait preuve le peuple argentin et les sacrifices qu'il consent.

247. Cette attitude catégorique est une preuve de plus de l'importance suprême que nous attachons à l'universalité des Nations Unies comme organisation ouverte à tous, mais dont on ne saurait exclure personne. Nous tenons donc à faire état de notre inquiétude, sentiment partagé par l'Amérique latine, face à la tendance de mettre les pays de croissance moyenne progressivement à l'écart de la coopération internationale. Cette attitude, qui semble pénaliser certains pour le fruit d'efforts consentis grâce au sacrifice de leurs peuples, ne peut que se heurter à notre refus le plus ferme.

248. Nous estimons que c'est aussi la position des pays en développement dans leur ensemble. Ce n'est pas en vain qu'ils ont essayé de jeter les bases d'une coopération technique et économique plus fructueuse et plus systématique entre eux — coopération qui, entre autres, favoriserait le progrès vers une intégration authentique et constructive.

249. Le Gouvernement que je représente est fier que l'Argentine ait été choisie comme siège de la première Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, qui se tiendra à Buenos Aires en mars et en avril 1978. Comme cela s'est produit au début de l'année écoulée pour la première Conférence des Nations Unies sur l'eau, mon gouvernement offre à tous les participants l'hospitalité la plus chaleureuse; il leur assure qu'ils seront accueillis très cordialement et que nous ferons tout pour assurer le succès de la Conférence.

250. M. PATTERSON (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais, au nom de ma délégation, présenter nos félicitations les plus chaleureuses à M. Mojsov à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette élection ne fait que reconnaître ses exceptionnelles qualités de chef et sa compréhension éclairée des questions internationales. C'est aussi un hommage rendu à son pays pour sa conduite dans les affaires mondiales en tant que l'un des membres fondateurs du mouvement non aligné. Nous sommes cer-

tains que, sous son éminente direction, l'Assemblée générale trouvera un nouvel élan pour la coopération internationale en vue de la paix et de la justice économique pour tous les peuples.

251. Je voudrais également rendre hommage à son prédécesseur et dire à M. Amerasinghe, de Sri Lanka, combien nous avons apprécié la présidence magistrale qu'il a exercée lors de la dernière session.

252. Au Secrétaire général, M. Waldheim, j'exprime notre reconnaissance pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer au service de la paix et de la solution des questions critiques qui se posent à nous tous.

253. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue parmi nous à la République de Djibouti et à la République socialiste du Viet Nam, qui sont devenues Membres de l'Organisation des Nations Unies. L'admission de Djibouti est une nouvelle étape importante dans le processus de décolonisation.

254. Quant à la République socialiste du Viet Nam, nous avons suivi avec une admiration qui confinait à la révérence la lutte incessante de ce peuple, pendant 30 ans, contre l'impérialisme et pour l'indépendance. Et voici qu'ayant gagné cette guerre il a dû livrer un nouveau combat — cette fois-là pour être admis à l'Organisation des Nations Unies. L'histoire de la lutte du Viet Nam pour l'indépendance et son combat pour venir occuper sa juste place au sein de la communauté des nations libres sont un exemple remarquable de détermination pour tous les peuples opprimés.

255. Nous sommes certains que les membres de la communauté internationale aideront ces deux pays dans leur développement et leur relèvement, dans le cadre du plus profond respect pour leur souveraineté.

256. L'aube de l'année 1977 a été saluée avec une certaine note d'optimisme par de grands hommes d'Etat, qui ont annoncé que l'on ferait des progrès substantiels sur la voie de la solution de problèmes qui, dans les domaines politique et économique, sont source de tension et de conflit sur le plan international.

257. La situation politique internationale actuelle est un sujet de vive inquiétude pour tous. On a vu apparaître de nouveaux sujets de tension et de conflit qui mettent gravement en danger la paix et la sécurité internationales. En outre, la persistance de grands problèmes économiques internationaux, notamment ceux qui touchent les pays en développement, et l'absence de progrès réels en vue de l'instauration du nouvel ordre économique international, dissipent rapidement tout sentiment d'optimisme. Il faut donc trouver d'urgence des solutions si l'on veut que l'Organisation des Nations Unies se montre à la hauteur de ses responsabilités en tant qu'instrument efficace de maintien de la paix.

258. Quant à la situation en Afrique australe, elle est devenue plus critique. Le peuple du Zimbabwe ne se rapproche toujours pas de la liberté et de l'indépendance et, le temps passant, ce sont les autochtones du Zimbabwe qui ont le plus à perdre. Il faut que le problème soit réglé conformément aux directives des différentes déclarations et résolutions de l'Organisation des Nations Unies, particu-

lièrement la Déclaration de Maputo¹³, adoptée au début de l'année.

259. Au régime illégal de Smith, nous devons continuer à réclamer l'accession immédiate et inconditionnelle au pouvoir de la majorité du peuple du territoire. Il ne saurait y avoir de compromis sur ce point, et toute tentative visant une solution différente est vouée à l'échec. Nous suivons avec intérêt les initiatives actuelles en vue de régler la situation. Le Gouvernement et le peuple jamais soutiendront toujours les efforts pour parvenir à un règlement négocié, mais la lutte armée se poursuivra et continuera à bénéficier de notre soutien sans réserve jusqu'à la satisfaction des aspirations légitimes des autochtones.

260. En Namibie, le régime de Pretoria continue de s'opposer à l'opinion mondiale et à défier les ordres de l'Organisation des Nations Unies, en poursuivant l'occupation illégale d'un territoire qui relève de la responsabilité directe de notre organisation. C'est là un défi manifeste à l'autorité de l'ONU. Ce régime a bafoué l'autorité de notre organisation, n'a pas hésité à montrer à maintes et maintes reprises qu'il n'a pas l'intention de se retirer du territoire et de cesser d'y exercer son influence, a créé des installations d'essais nucléaires dans la région désertique de la Namibie et s'est préparé à des essais d'engins nucléaires à des fins militaires d'agression. Maintenant, où en sommes-nous? Des négociations sont en cours, avec le régime de Pretoria, conduites par certains gouvernements qui supplient ce gouvernement de renoncer à ce territoire qu'il occupe illégalement.

261. Ma délégation appuie fermement la Déclaration de Maputo. Il appartient en effet au peuple de la Namibie de déterminer son propre avenir. Des élections libres doivent avoir lieu dans le territoire sous la supervision et le contrôle de l'ONU. Auparavant, il faut créer les conditions d'un règlement négocié, conformément à toutes les résolutions et décisions pertinentes de l'ONU, particulièrement en ce qui concerne l'élimination de la présence militaire sud-africaine du territoire, la participation de la South West Africa People's Organization aux élections et l'acceptation du fait que la Namibie deviendra indépendante en tant qu'entité politique unique, sans que son intégrité territoriale soit entamée. Tout règlement négocié doit répondre à ces conditions fondamentales pour pouvoir être appuyé par mon pays.

262. En Afrique du Sud elle-même, la situation est critique. Les massacres de Noirs innocents et l'assassinat de dirigeants noirs restent à l'ordre du jour tandis que la minorité raciste blanche, par ses actes de répression de plus en plus nombreux, s'efforce de retarder l'holocauste inévitable. Cependant que les dirigeants et ceux qui façonnent l'opinion dans certaines grandes puissances invitent les Noirs opprimés à rechercher les changements par des voies pacifiques, Vorster manifeste son mépris pour ces exhortations ainsi que pour les ouvertures que lui ont faites certaines grandes puissances, en simulant récemment des propositions en vue de changements constitutionnels qui ne

prévoient même pas le transfert des pouvoirs à la majorité de la population de l'Afrique du Sud.

263. Le soutien à la lutte africaine pour la liberté est maintenant une question pressante. Nous sommes particulièrement soucieux de constater la collaboration qui se poursuit entre certaines grandes puissances et le régime de Pretoria dans les domaines militaire et économique. Nous ne pouvons plus nous contenter d'assurances creuses d'opposition à l'*apartheid*, alors que ces pays profitent de leurs marchés militaires et économiques et, ce faisant, renforcent la politique criminelle d'*apartheid*. A cet égard, le fait le plus troublant est l'accession, par le régime de Pretoria, à la capacité de fabriquer des armes nucléaires.

264. La Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid*, qui s'est tenue à Lagos, au Nigéria, au mois d'août de cette année, a montré une fois de plus l'horreur qu'inspirait le système d'*apartheid* à la communauté internationale. La Conférence de Lagos a fait appel à l'action des peuples africains pour que ceux-ci parviennent à assurer leurs droits légitimes et à rompre tout lien avec l'Afrique du Sud.

265. A ce propos, nous espérons que l'Assemblée générale prendra des mesures en vue de l'élaboration finale d'une convention internationale contre l'*apartheid* en matière de sports, comme l'avait demandé la résolution adoptée par l'Assemblée générale l'année dernière [résolution 31/6 F].

266. Au début de 1977, la communauté internationale espérait ardemment que l'année serait marquée par des progrès réels en vue d'un règlement pacifique du problème du Moyen-Orient, mais ces espérances ont été sérieusement déçues par l'évolution récente de la situation dans les territoires arabes occupés. La reconnaissance par le Gouvernement d'Israël des colonies de peuplement de ses nationaux dans les territoires occupés est une sorte d'annexion et confirme bien des Etats dans leur opinion que la politique fondamentale d'Israël au Moyen-Orient est une politique d'expansion territoriale. L'acquisition par la force de territoires est totalement inacceptable par mon gouvernement. La Jamaïque continue de penser que la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité constitue la base indispensable de tout règlement au Moyen-Orient. Pour nous, la participation des représentants légitimes du peuple palestinien est une condition *sine qua non* de la reprise de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève, si nous voulons que celle-ci réussisse.

267. Nous sommes encouragés par les signes récents d'une politique plus équitable à l'égard du problème du Moyen-Orient, de la part de l'une des grandes puissances, politique qui comporte la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien. Il est plus que jamais nécessaire que toutes les parties au conflit fassent preuve de modération, se reconnaissent mutuellement et admettent, notamment, le droit des Palestiniens à une patrie et l'existence d'un Etat israélien, faute de quoi l'élan que nous constatons actuellement vers la reprise de la Conférence de la paix retomberait et le monde serait plongé une fois de plus dans une crise internationale grave.

268. Un autre problème reste pendant, celui de Chypre, ce petit pays indépendant et non aligné continuant à être

¹³ Déclaration de Maputo pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie. Pour le texte, voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1977, document S/12344/Rev.1, annexe V.*

démembré du fait de l'occupation de forces militaires étrangères. Par conséquent, l'Organisation des Nations Unies doit redoubler d'efforts pour favoriser une solution dans l'intérêt du peuple chypriote, grâce à la prompte reprise de pourparlers sérieux entre les deux communautés et au retrait des troupes étrangères.

269. Peut-être l'une des réalisations les plus positives de l'année passée a-t-elle résidé dans l'heureux dénouement de négociations sur de nouveaux traités du canal du Panama, répondant aux aspirations légitimes du Gouvernement et du peuple panaméens. La solution de cette question qui se posait depuis longtemps, augure bien de l'avenir des relations dans notre hémisphère, et nous espérons sincèrement que ce nouvel esprit de compréhension et de coopération débouchera sur la solution d'autres problèmes majeurs dans d'autres parties du monde.

270. Dans l'hémisphère, nous espérons notamment qu'une solution rapide sera trouvée au problème de Belize. En effet, pendant trop longtemps on a empêché le peuple de Belize d'exercer ses droits légitimes. Les pourparlers qui ont eu lieu au début de l'année n'ont pas encore donné de résultats constructifs dans le sens de l'indépendance et de la sécurité de Belize. Certains signes, en revanche, laissent craindre que certains pays fourniraient des armes pour être utilisées contre Belize. En outre, les événements qui ont suivi le mouvement de troupes contre Belize au début de cette année ne peuvent laisser aucun doute quant à la menace grandissante que représente cette situation pour la paix internationale.

271. Dans ces conditions, mon gouvernement tient à souligner une fois de plus que l'Organisation des Nations Unies doit agir maintenant pour sauvegarder, comme il convient, sur le plan international, l'indépendance de Belize et en préserver l'intégrité territoriale. Si l'Organisation ne peut contribuer à assurer le droit à l'indépendance d'un petit pays sans défense en posant ces garanties, elle aura alors gravement manqué à ses responsabilités à l'égard de la communauté internationale.

272. La détente dans le monde et la promotion de la paix et de la sécurité internationales sont directement liées au progrès réel du désarmement. Nous continuons de constater que la course aux armements ne cesse de s'aggraver alors qu'elle avait déjà atteint des proportions alarmantes. De nouvelles armes de destruction massive de plus en plus perfectionnées viennent grossir les arsenaux déjà très importants. Au fur et à mesure que la prolifération des armes nucléaires se poursuit, les tensions grandissent et le danger d'un holocauste nucléaire devient plus effroyable. Aucun progrès n'a été enregistré au cours de l'année écoulée sur la conclusion d'un traité complet d'interdiction des essais et autres questions hautement prioritaires en matière de désarmement.

273. Nous demandons instamment aux grandes puissances de s'engager à faire des efforts plus vigoureux en vue du désarmement général et complet. Un pas dans cette direction serait la réduction des budgets militaires et l'utilisation des fonds ainsi libérés aux fins d'assistance internationale aux pays en développement. A cet égard, je tiens à souligner que la course aux armements est incompatible avec les besoins sociaux et économiques urgents du

monde en développement. Il est déplorable que plus de 300 milliards de dollars soient gaspillés chaque année à fabriquer des armes de destruction.

274. Mais nous ne devons pas perdre l'espoir. La session extraordinaire du désarmement, prévue pour 1978, fournira l'occasion d'aborder cette question sous un nouveau jour. Mon gouvernement espère qu'une session intensive aura lieu et qu'un nouvel élan sera ainsi donné au progrès vers un désarmement général et complet sous contrôle international effectif.

275. La question des droits de l'homme est au coeur de toutes nos préoccupations et sous-tend tous les efforts que nous déployons pour résoudre les questions les plus urgentes dont l'Assemblée générale est saisie, qu'il s'agisse des questions d'ordre économique ou politique, ou des questions d'ordre humanitaire si l'on préfère. Car ce sont essentiellement les buts et les idéaux fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui inspirent nos considérations lorsque nous recherchons la justice et la paix dans le monde.

276. Nous ne devons jamais oublier que les discussions actuelles sur les droits de l'homme, à l'Organisation des Nations Unies et au dehors, se déroulent alors que la crise monte en Afrique australe à la suite des violations massives des droits de l'homme les plus graves qu'ait connues notre monde contemporain.

277. Ces discussions des droits de l'homme soulèvent des questions névralgiques. Cela tient, pour une grande part, à ce que les droits de l'homme sont conçus de manière différente, et que l'on met un accent différent sur l'un ou l'autre aspect des droits de l'homme. Pour certaines nations, les droits civils et politiques de l'individu, tels que le droit à des élections libres, à la liberté d'expression, à la liberté d'association, sont primordiaux; pour d'autres nations, les droits à l'alimentation, au logement, à la santé, au travail, sont les droits les plus urgents et les plus fondamentaux de l'homme. Les Etats Membres de cette organisation s'efforcent de répondre à tous les besoins de l'homme. Dans les pays en développement, la lutte en vue de satisfaire à tous ces besoins a priorité dans tous les efforts nationaux.

278. Car les pays en développement représentent cette partie immense de l'humanité qui, par le jeu de la colonisation, de l'occupation et de la domination étrangères auxquelles elle a été soumise précédemment, a été privée dans une grande mesure des droits de l'homme pour la majorité de ses peuples, de ses droits civils, politiques, sociaux, culturels et économiques. C'est là l'histoire de mon propre pays.

M. Mojsov (Yougoslavie) reprend la présidence.

279. L'entreprise énorme qui est la nôtre est de savoir comment faire avancer tous ces droits pour que tous les citoyens en jouissent sans faire prévaloir un droit au détriment d'un autre. La Jamaïque ne se dérobera pas à cette tâche si noble. La révolution socialiste que nous menons actuellement est fermement ancrée dans le respect démocratique du règne du droit et de la protection des droits de l'homme et des libertés individuelles. Nous continuerons à les favoriser non seulement à l'intérieur de

nos frontières mais aussi sur le plan régional et international.

280. Nous enregistrons avec satisfaction que la politique de mon gouvernement en matière de réforme juridique et en matière institutionnelle doit permettre à une grande partie de notre population — aux femmes, aux jeunes, et notamment aux enfants nés hors mariage — d'occuper la place qui lui revient dans notre société alors qu'elle en avait été privée pendant des siècles. Notre engagement d'éliminer la pauvreté est de la plus haute priorité, ce qui nécessite la mobilisation de toutes nos ressources, humaines et naturelles. C'est ainsi seulement que nous pourrions commencer à nous acquitter de nos responsabilités à l'égard des masses de la population pour qu'elles exercent leur droit légitime à la dignité humaine. Mais la limitation de nos ressources nationales est une gageure cruciale devant laquelle se trouve la majorité de nos Etats Membres pour répondre à cette responsabilité.

281. Malheureusement, les pays en développement, qui prennent au sérieux l'obligation de détourner certaines ressources pour répondre aux besoins de ceux qui sont défavorisés, trouvent très peu de sympathie et de compréhension auprès des pays développés et de certaines institutions internationales. Si nous consacrons des ressources internes pour répondre essentiellement à ces besoins et cherchons temporairement une assistance sous forme de devises étrangères auprès des institutions monétaires internationales, celles-ci passent outre aux objectifs sociaux et appliquent des critères anachroniques et rigides aux demandes de crédit, accusent nos gouvernements de gaspiller leurs ressources et ne fournissent des crédits limités qu'à condition que les programmes sociaux vitaux soient réduits. Tout cela est fait au nom d'une bonne gestion financière.

282. Alors que nous approchons du trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il est bon de rappeler la gamme très diverse des besoins humains indiqués dans cette déclaration et la nature complexe de la tâche qui consiste à y répondre, même dans des limites minima. L'aspect le plus complexe et le plus imprécis de cette tâche à ce jour est le lien qui existe entre les droits civils et économiques.

283. La nécessité d'une analyse approfondie et globale des droits de l'homme et les répercussions de leur interdépendance et de leur indivisibilité sont des questions qui, mon gouvernement l'espère, seront attentivement étudiées par l'Assemblée.

284. Mon gouvernement espère que nous pourrions, au cours des semaines à venir, réfléchir à la capacité de l'Organisation des Nations Unies de faire avancer les droits de l'homme sur tous les fronts, et que nous nous inspirerons du fait de plus en plus reconnu que nous devons rechercher de toute urgence la justice économique internationale, qui comporte des incidences si profondes pour la réalisation de tous les aspects des droits de l'homme de la majorité des populations du globe.

285. Aussi longtemps que les deux tiers de l'humanité continueront de végéter, les crises et les tensions persisteront à travers le monde.

286. Le concept du nouvel ordre économique international est né de la nécessité d'harmoniser ou d'intégrer la politique internationale et les relations économiques dans un seul cadre conceptuel afin d'envisager le développement global de tous les pays et de tous les peuples.

287. Depuis la sixième session extraordinaire, nous ne nous sommes guère rapprochés de l'institution du nouvel ordre. L'idée même de l'acceptation de ce concept a lentement gagné du terrain, étant donné que les pays industrialisés à économie de marché se cramponnent désespérément au passé. A quelques exceptions d'ailleurs notables, les dirigeants de ces pays et ceux qui forment leur opinion rendent un très mauvais service à leurs peuples en refusant de leur faire comprendre la nécessité d'un changement dans les relations entre nations riches et nations pauvres. Nous, pays en développement, sommes résolus à ne plus vivre dans le dénuement du fait d'une exploitation par les opérations d'un système périmé de relations économiques internationales.

288. L'Organisation des Nations Unies est la seule tribune où ces problèmes globaux peuvent être abordés à grande échelle dans l'espoir de trouver des solutions qui tiennent compte des intérêts de la communauté internationale tout entière. Sur le plan économique, les résultats de la Conférence sur la coopération économique internationale montrent clairement l'inutilité de traiter de ces problèmes sur la base de la participation d'un petit nombre de pays hors de la structure générale de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, nous devons nous préoccuper de la capacité du système des Nations Unies de traiter efficacement de l'édification d'une structure nouvelle du système économique dans son ensemble.

289. Il ne suffit pas de réaffirmer que les négociations sur le nouvel ordre économique international doivent se dérouler dans le cadre du système des Nations Unies. Il faut également agir pour que ce système dispose de la structure voulue pour assurer le succès des négociations et veiller à la mise en oeuvre des décisions prises et des accords conclus.

290. Il y a trois domaines qui, en particulier, exigent que l'ONU aborde les sujets sous un jour nouveau. Le premier concerne le transfert des ressources des pays développés vers les pays en développement.

291. La période de deux ans qui s'est écoulée depuis 1975 aurait dû être marquée par l'application complète de la décision de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale selon laquelle le flux des ressources financières à intérêt favorable vers les pays en développement devait être assuré de manière prévisible, régulière et de plus en plus sûre [résolution 3362 (S-VII), sect. II, par. 1]. Au lieu de cela, nous avons entendu des arguments sur la définition de l'aide officielle au développement, des explications déjà avancées expliquant pourquoi tel ou tel pays donateur ne pourrait maintenir le niveau promis d'assistance bénévole; nous avons assisté à des tentatives de fixer la date à laquelle, dans l'avenir, les anciens objectifs de charité volontaire seraient atteints.

292. Il est aujourd'hui temps d'envisager le problème du transfert des ressources sous ses aspects les plus larges; de suivre le mouvement des ressources à des conditions

favorables ou non; de tenir compte de la croissance annuelle massive du flux intérieur de ressources allant des pauvres vers les riches. Il est temps également de cesser de devoir, chaque année, lancer des appels pour que ne baisse pas le montant de la charité, car, une fois de plus, l'heure est venue de reprendre les diverses propositions qui ont été faites pour rendre automatique le transfert des ressources et de négocier des engagements fermes à l'égard de ces transferts.

293. A moins que mon gouvernement ne puisse être convaincu que le mécanisme des Nations Unies pourra être immédiatement utilisé pour cette approche nouvelle au transfert des ressources, nous proposons de travailler à la prompte présentation de propositions fermes tendant à créer une commission sur le transfert des ressources, commission au sein de laquelle les représentants des pays développés et des pays en développement pourrnt s'asseoir à la même table et négocier sincèrement la question de ce transfert des ressources.

294. Le domaine suivant qui, de l'avis de mon gouvernement, exige une nouvelle sorte d'engagement de la part des Nations Unies est celui de la réforme monétaire internationale. Depuis trop longtemps maintenant, le système monétaire mondial est demeuré aux mains d'un petit nombre de grandes puissances. Des études techniques détaillées et des recommandations ont été faites pour la réforme du système de Bretton Woods, mais leur mise en oeuvre est retardée par les pays qui ont le pouvoir de mettre leurs intérêts nationaux étroits ou de groupe au-dessus de ceux de la communauté mondiale, avec les conséquences désastreuses qui en résultent pour l'économie des pays en développement. Mais ces propositions elles-mêmes ne répondent pas pleinement à ces besoins. De plus, les principes et les pratiques établis du FMI dans la gestion des liquidités mondiales ne satisferont pas les exigences de l'ordre mondial en pleine évolution.

295. Mon gouvernement est convaincu que la réforme monétaire qui sera finalement mise en oeuvre ne sera appropriée ni du point de vue de son rythme, ni de celui de sa portée, si le processus de réforme demeure le domaine exclusif des organismes directeurs du FMI. Il convient de mettre au point d'urgence un mécanisme extérieur disposant de l'autorité suffisante pour stimuler la réforme.

296. C'est pourquoi mon gouvernement propose que l'Assemblée générale décide d'établir une commission *ad hoc* sur la réforme monétaire internationale, qui serait chargée de faire rapport sur les mesures examinées par le FMI, d'évaluer les progrès accomplis dans leur mise en oeuvre et de favoriser et guider le processus d'ensemble de la réforme monétaire internationale.

297. Le troisième domaine dans lequel les Nations Unies doivent procéder à une approche nouvelle intéresse l'énergie. Divers facteurs nous montrent bien qu'il est urgent de conclure des arrangements internationaux efficaces pour traiter de ce problème critique.

298. Ces facteurs comportent la nécessité d'une conservation effective du pétrole et du gaz naturel; la nécessité d'intensifier la recherche de nouvelles réserves d'énergie; la nécessité de faire en sorte que le choix des investissements

dans le développement des fournitures d'énergie de remplacement traduise des stratégies rationnelles dans les pays en développement; la nécessité d'effectuer des recherches appropriées en matière d'énergie solaire, d'énergie éolienne et des autres formes renouvelables d'énergie; et la nécessité d'une assistance financière et technique pour les investissements à risque élevé dans la recherche des sources d'énergie, dans le développement des ressources connues et les programmes de diversification.

299. Tout cela doit être considéré dans le contexte de fournitures énergétiques mondiales précaires. De plus, la relation très étroite entre la question de l'énergie et le développement doit être constamment reconnue.

300. Les études entreprises par l'Organisation des Nations Unies à la demande de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale ne sauraient répondre à l'urgence de cette nécessité.

301. Pour ce qui est de l'assistance financière, les institutions financières internationales et, en particulier, la Banque mondiale, devraient recevoir les ressources voulues pour répondre spécialement aux besoins des pays en développement déficients du point de vue de l'énergie.

302. C'est pourquoi mon gouvernement propose que des consultations aient lieu au cours de cette session de l'Assemblée générale en vue de créer une institution qui fournirait la coopération technique entre les pays développés et les pays en développement dans l'exploration de l'énergie, la diversification de l'énergie et le transfert des techniques en matière d'énergie. Ces consultations tendraient à mettre au point la forme d'un tel organisme et, de façon plus précise, les fonctions dont il pourrait être investi.

303. Les négociations sur le fonds commun doivent d'autre part reprendre dans quelques semaines et il est indispensable qu'un accord intervienne à brève échéance pour la création du fonds dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base.

304. Un autre événement prochain d'importance majeure est la réunion ministérielle du Conseil du commerce et du développement, qui doit passer en revue les mesures concernant l'endettement, les problèmes financiers et les développements qui s'y rattachent, des pays les moins développés, des îles en développement et des pays en développement sans littoral. A cet égard, l'Assemblée générale a déjà chargé cette réunion ministérielle à venir de la tâche précise de parvenir à un accord sur des mesures concrètes tendant à apporter une solution immédiate au problème de la dette des pays en développement.

305. Les progrès qui interviendront au cours de ces deux réunions seront sérieusement suivis par les pays en développement et constitueront la preuve la plus marquante de la "plus grande compréhension" amplement soulignée par les pays en développement, de même que leur engagement implicite de négocier sérieusement dans le cadre du système des Nations Unies, en particulier sur les questions intéressant les modifications des structures découlant du nouvel ordre économique international et de son instauration. Des propositions concrètes de fond ont été depuis longtemps soumises par le Groupe des Soixante-Dix-Sept sur ces

problèmes critiques, et nous attendons qu'un examen constructif de ces importantes propositions soit fait par les pays développés.

306. Un autre domaine que nous considérons comme étant d'une importance fondamentale pour l'établissement du nouvel ordre économique international est la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Un accord international sur une convention tendant à une répartition équitable des ressources des fonds marins est attendu depuis longtemps, et nous demandons instamment à tous les participants de travailler sérieusement à une conclusion heureuse de la conférence, lors de la prochaine session qui aura lieu en mars 1978. La Jamaïque est prête à devenir le siège de l'autorité internationale du fond des mers.

307. La Jamaïque a suivi avec le plus vif intérêt les travaux du Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies. C'est avec une certaine inquiétude que nous avons constaté que la portée des travaux du Comité a été minimisée par les pays développés, en particulier en ce qui concerne le renforcement de la capacité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour répondre aux exigences découlant de l'institution du nouvel ordre. En conséquence, la Jamaïque sera vivement intéressée par les mesures qui seront prises par l'Assemblée générale au cours de cette session, à la lumière du rapport que nous attendons du Comité spécial.

308. Nous tenons à souligner la nécessité absolue de mettre au point des structures rationnelles et un processus susceptible de mieux servir la communauté internationale. Elles sont essentielles et, si elles sont pertinentes et efficaces, elles peuvent grandement aider nos travaux. Les questions figurant à notre ordre du jour – celles concernant par exemple la course aux armements, les régimes racistes tenaces, le Moyen-Orient, la réorganisation du système économique mondial – qui retiendront notre attention au cours des prochaines semaines exigent de nous beaucoup plus que de l'habileté et des talents dans l'édification d'institutions et la virtuosité diplomatique.

309. Hier, les ministres des affaires étrangères des Etats membres composant le Groupe des Soixante-Dix-Sept ont réaffirmé notre volonté inébranlable d'éliminer les maux qui, depuis si longtemps, frappent l'humanité. D'une voix unanime, nous avons réaffirmé les principes devant guider la communauté internationale dans ses entreprises [voir A/32/244].

310. Le temps passe. De nouveaux retards pourraient engendrer un désastre. La communauté mondiale tout entière doit agir dès maintenant. Tout échec met en péril l'humanité. Le mandat qui nous est conféré doit avoir pour but d'améliorer la vie de tous les hommes et de toutes les femmes qui vivent actuellement sur cette planète, de même que la vie des générations futures. Tel est le mandat qui nous est confié, aussi facile à exposer que parfois difficile à appliquer.

311. Conscient de ce fait, nous renouvelons notre foi dans la capacité de l'Organisation des Nations Unies à servir l'humanité. En même temps, nous continuerons à la stimuler et à nous engager résolument nous-mêmes à accomplir cette grande et noble tâche.

312. M. ÁGÚSTSSON (Islande) [*interprétation de l'anglais*] : Chaque année, comme le veut la tradition, au début de la session de l'Assemblée générale, nous passons en revue les principaux événements intervenus dans les relations internationales. Je me propose de faire exactement la même chose et de présenter le point de vue de l'Islande sur les événements internationaux les plus marquants qui ont eu lieu au cours des 12 derniers mois. En résumé, je parlerai des conflits, de la coopération et des travaux qui se poursuivent sur l'amélioration de la condition humaine.

313. Mais, tout d'abord, qu'il me soit permis de dire que je suis très heureux de m'associer à mes collègues pour vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection au poste de président de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre participation active aux travaux de l'Organisation, au nom de votre pays, est bien connue et contribuera sans aucun doute aux succès que vous obtiendrez en traitant les nombreux problèmes qui figurent à notre ordre du jour.

314. Permettez-moi également d'exprimer notre profonde reconnaissance à votre prédécesseur, M. Hamilton Shirley Amerasinghe, pour la manière sage et efficace dont il a traité les problèmes difficiles auxquels l'Assemblée a dû faire face. Je voudrais exprimer encore la reconnaissance de mon pays pour la part qu'il a prise aux efforts tendant à la conclusion fructueuse des travaux extrêmement compliqués de la Conférence sur le droit de la mer.

315. Deux nouveaux Membres viennent d'entrer à l'Organisation des Nations Unies : la République socialiste du Viet Nam et la République de Djibouti. Je suis particulièrement heureux de leur adresser la bienvenue au sein de cette communauté de nations, et j'ai la certitude que leur coopération et leur contribution à notre organisation auront une grande valeur.

316. Au nom de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, et son personnel, ont poursuivi leurs efforts incessants et persévérants afin de préserver la paix et de s'acquitter des nombreux mandats qui leur ont été conférés. Qu'il me soit permis d'exprimer notre reconnaissance et notre respect au Secrétaire général et aux membres de son personnel et de les assurer de notre appui le plus total dans l'avenir comme il en a été jusqu'ici.

317. On ne saurait dire que l'année qui vient de s'écouler depuis que nous nous sommes réunis dans cette salle a été caractérisée par des réalisations importantes dans le domaine des relations internationales. Cependant, il n'y a pas eu non plus de grands échecs; aussi, pourrait-on dire que le bilan a été, dans l'ensemble, plutôt positif. Les combats qui ont éclaté récemment dans la région de la corne de l'Afrique doivent être mentionnés comme une exception et, bien entendu, c'est toujours une grande tragédie lorsque des différends, quelle que soit leur cause, deviennent des conflits armés sanglants, au mépris des pertes de vies humaines et des souffrances qu'ils engendrent.

318. Les problèmes auxquels doit faire face l'Organisation des Nations Unies sont nombreux et extrêmement complexes et, dans certains cas, très délicats et dangereux; leur solution intéresse la survie de la civilisation mondiale, comme nous le savons aujourd'hui.

319. La Charte des Nations Unies nous fournit la base sur laquelle nous pouvons édifier nos efforts pour trouver des solutions, et l'Organisation est l'instrument qui doit nous servir dans l'accomplissement de ceux-ci. Il est facile de jeter le blâme sur notre organisation et d'échafauder des théories sur les divergences dans le développement de nos institutions, d'une part, et l'évolution des relations internationales et les grands progrès de la technique, d'autre part. J'ai déclaré cela auparavant, mais je le répéterai ici : nulle organisation ne peut se hisser plus haut que les membres individuels qui la composent. Nous avons notre organisation et nous devons nous en servir pour réaliser les idéaux énoncés dans la Charte. Il ne fait aucun doute que certains changements institutionnels sont nécessaires pour assurer l'efficacité et pour des raisons budgétaires, mais nous ne voyons nullement la nécessité de procéder à l'heure actuelle à une révision de la Charte.

320. Nous avons en Islande un proverbe qui dit que le mauvais rameur blâme ses rames. Lorsque des considérations de politique interne, des conflits d'intérêt, ou même la mauvaise foi, empêchent qu'un problème ne soit porté à l'Organisation des Nations Unies, trop souvent des voix s'élèvent pour rendre responsables de cet échec les insuffisances du système des Nations Unies. Mais je le répète, nous avons un instrument et nous devons nous en servir, comme l'avaient prévu les auteurs de la Charte, pour préserver la paix dans le monde.

321. Lorsque j'ai dit que certains des problèmes auxquels nous devons faire face sont extrêmement dangereux, je songeais avant tout à la course aux armements qui ne cesse de s'accélérer, au danger inhérent à la prolifération des armes nucléaires, au trafic de matières fissiles et à la production de nouvelles armes de destruction massive, qu'il s'agisse d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques.

322. Dans quelques jours, l'accord intérimaire auquel on est parvenu lors de la première série de Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, en 1972, expirera. C'est là un fait extrêmement grave, mais, heureusement, cette gravité a été quelque peu atténuée par l'annonce faite par les deux parties qu'elles continueront à s'en tenir aux dispositions de cet accord tout en poursuivant leurs efforts pour aboutir à un nouvel accord sur la limitation des armes nucléaires stratégiques.

323. Il est indispensable, à mon avis, que ces deux puissances parviennent à un accord en la matière et que des progrès soient réalisés lors d'autres discussions concernant le désarmement régional pour que leur portée puisse s'élargir et s'étendre également à d'autres régions.

324. Les accords entre les deux puissances dans le domaine du désarmement doivent, à mon avis, servir de base à ce que l'on convient d'appeler la détente, car il n'y a aucune solution de rechange valable à cette politique de détente dans le monde. Tous les efforts doivent donc être faits à tous les niveaux pour favoriser cette politique. Je me félicite donc des travaux préparatoires entrepris à Belgrade et de la réunion d'évaluation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui doit avoir lieu dans quelques jours. J'estime qu'il s'agit là d'un pas important sur la bonne voie.

325. Etant donné le pouvoir de destruction totale des armes nucléaires, on met de plus en plus l'accent sur la mise au point de ce que l'on appelle les armes classiques, car le commerce auquel elles donnent lieu s'intensifie très rapidement. Il est donc indispensable d'assurer le contrôle de ce commerce le plus rapidement possible au niveau régional ou international, et d'adopter le niveau le plus efficace.

326. La prolifération des armes nucléaires doit être interdite, et toutes les nations devraient être invitées à signer et ratifier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

327. De même, il faudrait surveiller de très près le commerce de matières fissiles à des fins pacifiques pour empêcher qu'elles ne soient utilisées à des fins militaires. Ce contrôle devrait être confié à l'Organisation des Nations Unies.

328. Il est, en outre, extrêmement important de réaliser un accord sur un traité général interdisant tous les essais nucléaires.

329. La délégation islandaise appuiera tous les efforts tendant à assurer le succès de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale, car le désarmement est un élément indispensable à l'établissement et au maintien de la paix dans le monde.

330. L'oeuvre de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme revêt la plus haute importance. Beaucoup a déjà été réalisé, mais il reste encore beaucoup à faire. Les souffrances des prisonniers politiques doivent être allégées et la torture sous toutes ses formes doit être interdite. Ce dont nous avons le plus besoin, c'est d'une étroite coopération, afin qu'un examen international efficace soit entrepris pour voir comment les droits de l'homme sont respectés ou sont violés. Il faut également adopter des mesures efficaces pour protéger les gens innocents contre le terrorisme international sous tous ses aspects.

331. En d'autres termes, la protection de l'individu et de ses droits est et demeure l'une des tâches principales de l'ONU. Bien que, juridiquement parlant, notre organisation soit composée d'Etats souverains, ses efforts devraient viser à améliorer la condition humaine.

332. Là où règnent la famine, la misère et l'injustice sociale, nous ne pouvons nous attendre à ce que des progrès soient réalisés dans le domaine des droits de l'homme. C'est pourquoi la répartition plus équitable des richesses mondiales, grâce à de meilleures relations économiques internationales, est une question de droits fondamentaux.

333. L'Islande a donné son appui aux résolutions sur le nouvel ordre économique international et sur les droits et devoirs économiques des Etats. La mise en oeuvre des dispositions de ces résolutions a été lente, mais néanmoins un certain progrès a été réalisé. Le dialogue Nord-Sud doit se poursuivre dans toutes les enceintes appropriées. La reprise de la trente et unième session de l'Assemblée générale n'a pas permis de parvenir à un accord sur l'évaluation des résultats de la Conférence de Paris, mais il faut espérer qu'à la présente session des efforts seront

déployés dans ce domaine si important et qu'un consensus se dégagera concernant les mesures à prendre pour assurer un ordre économique international plus juste et plus équitable et pour améliorer la situation des pays en développement au sein de la communauté internationale.

334. Toute mention des droits de l'homme nous amène automatiquement à parler de l'*apartheid*. La situation en Afrique australe devient de plus en plus grave. La délégation islandaise appuiera toutes mesures pratiques que pourrait prendre l'Organisation des Nations Unies pour mettre un terme à la politique inhumaine de discrimination du Gouvernement sud-africain et, aux mesures brutales de répression dont nous entendons parler sans cesse à propos de ce pays. Je tiens à mentionner ici que les ministres des affaires étrangères des pays nordiques ont décidé récemment d'établir un groupe de travail chargé d'étudier les nouvelles mesures économiques qu'il conviendrait de prendre contre l'Afrique du Sud.

335. Nous tenons également à dire notre appui aux efforts en cours pour trouver une solution pacifique au problème de la Namibie, et toute mesure de nature à compromettre ces activités devrait être découragée. Nous continuerons à oeuvrer pour réaliser notre objectif, à savoir la pleine indépendance de ce pays, conformément à la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité.

336. De l'avis de la délégation islandaise, il convient de souscrire à toutes propositions visant à assurer le transfert pacifique négocié du pouvoir à la majorité au Zimbabwe pour que l'injustice sociale pratiquée par la minorité à l'égard de la majorité puisse prendre fin le plus rapidement possible.

337. Le problème de Chypre, malheureusement, ne semble pas près d'être résolu. Le Secrétaire général et ses collaborateurs poursuivent des efforts louables pour rapprocher les deux parties en présence, et nous espérons qu'aucune de ces parties, par ses actions, n'élargira davantage le fossé, ce qui rendrait encore plus difficile qu'elle ne l'est à présent la tâche du Secrétaire général. Comme je l'ai déjà dit devant cette assemblée, toute solution de ce problème difficile doit tenir compte du maintien de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de Chypre.

338. L'utilité des forces de maintien de la paix des Nations Unies a été, dans ce cas comme dans d'autres parties du monde, clairement démontrée.

339. La situation au Moyen-Orient demeure grave, bien qu'à l'heure actuelle on puisse éprouver de plus grands espoirs de voir la Conférence de Genève se réunir à nouveau. Nous devons tous espérer que ces mesures préliminaires, en vue de la négociation d'une paix durable dans cette région troublée, pourront être prises. Je tiens à répéter ma conviction que toute solution du problème doit reposer sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

340. Il convient de rappeler que, conformément à ces résolutions, l'acquisition de territoires par la force est inacceptable, qu'Israël doit cesser d'occuper les territoires saisis en 1967, et que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de tous les Etats de la région ainsi que

leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, doivent être respectés.

341. Il convient également de souligner que toute solution doit tenir compte du droit des Palestiniens à un foyer national, et les Palestiniens, pour leur part, doivent reconnaître le droit d'Israël à l'existence. La délégation de l'Islande estime que les Palestiniens doivent, en outre, participer aux négociations en vue d'une solution pacifique, selon des modalités qui seront arrêtées en consultation avec les parties intéressées.

342. La sixième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer s'est tenue à New York du 23 mai au 15 juillet 1977. La Conférence est saisie maintenant d'un texte de négociation composite officieux¹⁴, établi par le Président de la Conférence et par les Présidents des grandes commissions sur la base des délibérations qui ont eu lieu à cette session. Il a été décidé que ce texte serait présenté à la Conférence lors de sa prochaine session, qui commencera à Genève le 27 mars 1978 et qui durera environ huit semaines. On espère, en outre, que des réunions entre les sessions se tiendront d'ici là.

343. Le texte dont la Conférence est actuellement saisie renforce le statut de la zone économique. Conformément aux articles 61 et 62, il appartient à l'Etat côtier de déterminer l'importance de la prise permise dans la zone ainsi que sa propre capacité de l'exploiter. Les articles 69 et 70 définissent certains droits pour les Etats géographiquement désavantagés mais, conformément aux dispositions de l'article 71, ces droits ne jouent pas dans le cas d'Etats dont la population dépend principalement de la pêche dans cette zone. En outre, l'article 296 exclut de la soumission, à une troisième partie chargée de la procédure de solution des différends, les décisions découlant des articles 61 et 62, c'est-à-dire, comme je l'ai déjà mentionné, concernant la prise permise et la capacité d'exploitation de l'Etat. Le nouveau texte est, par conséquent, très favorable aux Etats côtiers qui ont collaboré étroitement au sein de la Conférence. Le nouveau texte contient également une révision des articles relatifs à la pollution et à la recherche scientifique, et ces articles ne poseront vraisemblablement pas de problèmes graves.

344. D'autre part, un désaccord important demeure quant aux problèmes relatifs à la zone internationale des fonds marins, et les pays industrialisés ne considèrent pas que leurs intérêts ont été suffisamment défendus. Ces problèmes devront faire l'objet d'une étude intensive lors des réunions officieuses qui se tiendront entre les sessions. Etant donné la large différence de points de vue, la prochaine session ne pourra vraisemblablement pas aboutir à la signature d'une convention. Toutefois, comme il a déjà été exprimé en cette assemblée, les avis sont partagés en la matière.

345. Mon gouvernement estime que le concept de la zone économique exclusive repose maintenant sur une base solide en droit international. Il y aurait évidemment avantage à l'incorporer dans une convention formelle sur le

¹⁴ Voir *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. VIII (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.V.4), document A/CONF.62/WP.10 et Add.1.

droit de la mer. A cette fin, il faut déployer de nouveaux efforts pour résoudre en un accord global les problèmes qui demeurent en suspens, notamment dans le domaine du fond international des mers. Toutefois, les nations ne pourront pas consacrer des ressources et un temps illimités à la réalisation de cet objectif.

346. La Conférence sur le droit de la mer ayant été caractérisée jusqu'à maintenant par une volonté de tous les participants de rechercher des solutions pratiques à tous les problèmes relevant de son mandat, je suis convaincu qu'il y a toutes raisons d'espérer qu'un accord sera obtenu par consensus sur toutes les questions pendantes. Il est de fait que la législation est d'autant plus efficace qu'elle reflète le sens de la justice de ceux qui s'y conforment.

347. Nous espérons donc qu'une convention générale sur le droit de la mer pourra être signée au cours de l'année prochaine.

348. J'ai parlé de la nécessité de respecter la liberté et les droits de tous les hommes. J'ai exprimé l'espoir que l'époque de la force et de la violence sera bientôt une chose du passé, et la conviction que l'avenir de l'humanité devra reposer sur une coopération internationale à laquelle tous pourront participer sur un pied d'égalité et où la contribution, même la plus modeste, pourra être décisive.

349. Toujours dans cet ordre d'idées, on pourrait peut-être se demander quels sont les critères permettant de mesurer la grandeur et l'influence des individus et des nations. Halldór Laxness, Prix Nobel islandais, a déclaré à ce sujet, dans l'un de ses livres :

“Souvent, je pense que le Tout-Puissant est comme un bruant des neiges abandonné dans les intempéries. Cet oiseau ne pèse guère plus qu'un timbre-poste. Pourtant, il n'est pas emporté lorsqu'il est exposé à la tempête. Avez-vous jamais vu le crâne d'un bruant des neiges ? Il fait front à la bourrasque de sa tête fragile, le bec planté dans le sol, les ailes ployées contre son corps, la queue pointée vers le ciel, et le vent n'a aucune prise sur lui et le contourne. Même dans les tempêtes les plus violentes, il ne bronche pas. Il est immobile. Pas une de ses plumes ne bouge.

“Et l'on se pose la question : comment peut-on savoir que le Tout-Puissant, c'est l'oiseau, et non pas le vent ?

“Et la réponse est la suivante : parce que la tempête de l'hiver est la force la plus puissante de l'Islande et que le bruant des neiges est la plus faible des créatures de Dieu.”

350. A mon avis, il serait peu sage, dans bien des cas, de faire abstraction même de ceux qui, à première vue, semblent être faibles, car il se peut qu'ils possèdent une force intérieure telle que même la plus grande puissance ne parvient pas à la vaincre.

351. Le vœu que je forme pour l'Organisation des Nations Unies est qu'elle demeure, comme elle l'a été jusqu'ici, le bastion des droits de l'homme et de l'indépendance pour tous les peuples de la Terre, qu'ils appartiennent à des nations grandes ou petites, puissantes, dans l'acception ordinaire du terme, ou moins puissantes, car les tempêtes de

neige les plus violentes n'ont aucune prise, même sur les plus faibles créatures de Dieu.

352. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Angola pour exercer son droit de réponse.

353. **M. DE FIGUEIREDO** (Angola) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, le Ministre des affaires étrangères de mon pays aura l'occasion, dans une semaine, de vous adresser les chaleureuses salutations de la République populaire d'Angola.

354. Mais, dans son allocution d'hier, le représentant de la République populaire de Chine a déclaré : “Nombre de pays africains sont inquiets quant à la question de savoir si les événements intervenus hier en Angola et au Zaïre ne se renouvelleront pas demain chez eux” [*13^e séance, par. 104*]. Ma délégation ne peut pas laisser passer cette allusion sous-entendant que ce qui s'est passé dans mon pays était une “invasion militaire flagrante” [*ibid.*].

355. Je tiens à dire publiquement que la République populaire d'Angola est, depuis l'indépendance, un Etat souverain. Certes, il y a eu “la subversion et l'ingérence effrontée et sans scrupules” [*ibid.*], mais la communauté internationale connaît fort bien l'origine de ces troubles : l'impérialisme et ses fantoches en Afrique australe, les néo-colonialistes et le régime minoritaire raciste de Pretoria.

356. A la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo en 1976, l'invasion sud-africaine de la République populaire d'Angola a été sévèrement condamnée, et la déclaration politique de Colombo a appuyé avec fermeté l'Angola et sa souveraineté¹⁵. Le Conseil de sécurité lui-même, pour la première fois dans son histoire, a, dans sa résolution 387 (1976), condamné l'invasion impérialiste flagrante du régime raciste sud-africain dans la République populaire d'Angola.

357. A notre demande expresse, certains de nos amis — qui sont d'ailleurs les amis du tiers monde et de tous les mouvements de libération — nous sont venus en aide. Nous espérons, à la fois pour nous-mêmes et pour le bien du tiers monde, que cette coopération sera toujours vivace pour venir en aide aux mouvements de libération, pour aider dans leurs efforts de relèvement les pays qui viennent de secouer les liens de l'impérialisme et du colonialisme et pour les soutenir face au danger impérialiste.

358. Ma délégation est fière de ses amis et les remercie. Elle réaffirme qu'elle représente un Etat indépendant et souverain. Le peuple angolais a livré l'une des plus longues guerres de libération qui soit et n'admettra aucune ingérence d'aucun Etat dans ses affaires internes. Nous rejetons toutes insinuations qui pourraient mettre en doute notre souveraineté et jeter le discrédit sur ceux qui luttent contre l'impérialisme et le néo-colonialisme.

La séance est levée à 19 h 25.

¹⁵ Voir document A/31/197, annexe I, par. 39.